ABONNEMENS

EDITION TRI-HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, $4 ; six mois, $2.— Aux Etats-Unis, un an, $5 ; six mois, $2.50. — En Angleterre, un an, $6 ; six mois, $3. — En France, un an, $12 ; six mois, $6.

EDITION HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, $2 ; six mois, $1. — Aux Etats-Unis, un an, $2.50 ; six mois, $1.25. — En Angleterre, un an, $3 ; six mois, $2.50. — En France, un an, $6 ; six mois, $2.50.

☞Les abonnemens datent du 1er et du 15 de chaque mois. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins de six mois. — Les lettres et envois non-affranchis sont refusés. Tout avis de discontinuation, pour être valable, devra être donné au moins un mois avant l'expiration du semestre commencé. Les frais de poste tont à la charge de l'abonné. On adresse les lettres et communications à DORION ET CIE., rue Ste.-Thérèse No. 7, Montréal, C. E.

LE PAYS.

DORION et Cie., Proprietaires-Editeurs.

ANNONCES

Première insertion 8 centins par ligne ; chaque insertion subséquente, 2 centins par ligne. Le carré de 20 lignes $30 pour l'année et $16 pour six mois ; le demi-carré de 10 lignes $18 pour l'année et $10 pour six mois, avec privilége d'un changement mensuel. Adresses professionnelles n'excédant pas 6 lignes, $10 pour l'année, $6 pour six mois et $1.50 pour un mois.

☞ Toute annonce envoyée à ce bureau sans être accompagnée d'un ordre mentionnant le nombre d'insertions requis sera publiée jusqu'à concurrence de six mois, à moins d'un avis au contraire, et l'annonceur chargé d'autant. Les propriétaires du *Pays* ne se tiennent pas responsables des erreurs qui pourraient se glisser dans les annonces légales ou autres. Les annonces *occasionnelles* devront être payées au comptant. Les lettres et envois non-affranchies sont refusés.

VOL. XIII. Edition Tri-Hebdomadaire. — MONTREAL, MARDI MATIN, 22 MARS 1864. No. 28.

AVIS OFFICIELS.

ARRIVEES ET DÉPARTS DES MALLES DE MONTRÉAL

Montréal, 5 mars 1864.

7.00 A M	A. M.	ATTENDUES	Québec, par chemin de fer	7.00 A M
8.00 A M	A. M.		Route de Québec, rive Nord, par terre, Sorel, Trois-Rivières, etc.	2.30 P M
12.15 P M	A. M.		Canada Ouest, convoi du jour	5.45 A M
10.45 P M	A. M.		Canada Ouest, convoi de nuit	5.30 P M
6.30 P M	A. M.		Embranchement d'Otawa, comprenant bureau des Deux-Montagnes	5.00 A M
9.30 A M	A. M.		Laprairie	2.45 P M
9.30 A M	A. M.		St.-Jean, C.-E., Napierville et Clarenceville	7.00 A M et 2.00 P M
7.00 A M	A. M. et 11.00 P M.		New-York, Boston, Buffalo, Troy, etc.	2.00 P M
7.00 A M	A. M. et 2.45 P M.		St.-Eyncinthe, Melbourne, Island Pond	7.00 A M et 2.15 P M
6.30 P M	A. M.		Portland	2.15 P M
9.15 A M	A. M. et 6.15 P M.		Châteauguy, Beauharnais et Huntingdon	6.00 A M
10.45 A M	A. M.		Lachine	6.00 A M et 2.00 P M
11.00 A M	A. M.		St.-Rémi, Hemmingford et Plattsburg	2.00 P M
10.30 A M	A. M.		Chambly, St.-Césaire, etc	7.00 A M et 2.15 P M
5.00 P M	A. M.		Longueuil et Contrecœur	7.30 A M et 2.15 P M
6.30 A M	A. M.		St.-Laurent, St.-Eustache	7.00 A M
5.00 P M	A. M.		Terrebonne et New-Glasgow	7.00 A M
7.00 A M	P. M.		St.-Jean, N.-B. Halifax et Isle du Prince Ed. via Portland, tous les samedis	2.15 P M
0.00 A M	A. M.		Ditto, tous les quinze jours de Boston	0.00 A M
do	do		Ste.-Rose, Ste.-Thérèse, St.-Jérôme, excepté Dim.	do
do	do		do (1)	do
do	do		do (2)	do
do	do		do (3)	do
do	do		do (4)	do

Ste.-Rose, Ste.-Thérèse, St.-Jérôme, attendues à 2 heures P M et fermées à 7 heures A M

(1) Sac du Conducteur, ouvert jusqu'à 7.25 A M
(2) do do do 6.10 P M
(3) do do do 7.40 A M et 2.55 P M
(4) do do do 2.55 P M

Les lettres qu'on voudra faire enregistrer devront être déposées un quart d'heure avant la fermeture des malles.

SPLENDIDES verres d'ornementation pour églises et maisons particulières. Verres de mousseline et dentelle, verres de couleurs de toutes grandeurs, taillés sur ordre et sur mesure sans charge extra, à 50 pour cent au-dessous de toute autre importation.
J. FOURNIER et CIE,
242, rue St.-Paul.

AUX IMPRIMEURS.

LES propriétaires du Journal *Le Pays* offrent en vente tout le matériel qui servait à l'impression de leur feuille avant le renouvellement de leur fonds d'imprimerie. Une partie de ce matériel, le *long-primer*, est presque neuf, n'ayant servi que pendant le quart du temps qu'il aurait pu durer et l'œil de la lettre est clair et a toute l'élégance de coupe des caractères écossais.

Le *brevier*, qui servait à la composition des nouvelles est presque neuf, n'ayant servi que rarement. La fonte entière, comprenant les *italiques*, ne pèse qu'environ 200 livres et suffirait à la composition des annonces d'un journal de petite dimension.

Le *brevier* qui servait à la composition des annonces, quoiqu'ayant servi pendant plusieurs années, peut encore être profitablement utilisé, on en disposera à raison de 14 cents la livre par quantités pas moindres de 200 livres jusqu'à 700 livres.

— AUSSI —

Colombelles, Filets maigres, gras-maigres, perlés et parallèles, Galées, etc., etc.

Une grande variété de caractères de goût, dont plusieurs séries complètement neuves.

Tous ces caractères sont parfaitement bien empaquetés, et seront vendus pour argent comptant ou en échange de billets promissoires de première classe à échéances de 3 mois.

Le *long-primer* pourra être divisé en lots de 200 livres et au-dessus, mais pas moindres. La fonte complète excède 1200. Prix : 20 cents la livre.

Le *brevier* ne sera vendu qu'en un seul lot, 200 livres, à 22 cents.

On fournira les caractères de fantaisie suivant la quantité désirée par l'acheteur.

Pour plus amples détails s'adresser à M. l'administrateur du journal *Le Pays*.
Bureau du *Pays*,
Montréal, mars 1864. 20

ARGENT A PRETER

SUR

BILLET PROMISSOIRE

LAFOND & CIE.,
No. 11, *rue St. Vincent*.
10 mars cf—13

HUILES.

HUILES de baleine et de charbon, à vendre par
ALFRED SAVAGE, & FILS,
7 rue St.-Jean.
12 mars 1864. ff—24

ANNONCES LEGALES.

AVIS.

L'ASSOCIATION des Arts de Montréal pétitionnera le Parlement à sa prochaine Session, pour obtenir le privilége d'établir une "UNION DES ARTS" devant fonctionner de pair avec les autres opérations de l'Association.
Montréal, 16 fév 1864 bm-13.

AVIS.

NOUS Soussigné avons l'honneur d'informer le public que nous venons d'ouvrir de nouveau le magasin si bien connu autrefois sous le nom de Brewster, où nous proposons d'avoir constamment en mains un assortiment complet de Ferronnerie et de poêles à des prix très-modérés.
CHARLEBOIS, DESÈVE ET CIE.
N. B.–Toutes personnes endettées à A. Brewster sont par le présent avis notifiées de venir payer à MM. Charlebois, Desève et Cie.—Celles qui paieront à A. Brewster après le présent avis recevront des reçus nuls et d'aucun effet.
13 fév. 1864. am—12

LE soussigné pétitionnera la législature à sa prochaine session, ou aussitôt que sa pétition à cet effet sera reçue, pour un bill de divorce d'avec sa femme, Janet Mary Leslie, pour cause d'adultère.
JAMES BENNING.
Montréal, 1er décembre 1863. 6m—124

DEUX jeunes messieurs désirent se procurer une pension et des appartements dans une famille canadienne française. On désirerait deux chambres à coucher et un salon ou une grande chambre à coucher et un salon.
Adresser par lettre en mentionnant les conditions, à la boite 176 Bureau de poste de Montréal.
6 février 1864. jno—9

MADAME Seilheimer, de Paris vient de nous faire parvenir un nouvel assortiment de Fleurs Artificielles que nous prions instamment les dames de Montréal de venir voir. Nous les assurons qu'elles n'ont rien admiré de plus exquis et de meilleur marché.
J. FOURNIER et CIE,
242, rue St.-Paul.
Montréal, 23 février 1863. 16

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une pétition sera présentée à la prochaine session du parlement provincial demandant une loi d'incorporation pour *The American Steamship Company*.
Montréal, 5 janvier 1864. afps—bm—141

CUIR A SEMELLE

DE

NEW-GLASGOW.

Le soussigné reçoit maintenant de la Tannerie, du Cuir à Semelle de la marque favorite ci-dessus, sur lequel il attire l'attention des Acheteurs.

— AUSSI —

CUIS A SEMELLE de toute autre Description.
G. E. SEYMOUR,
242 Rue St. Paul.
Montréal 9 avril 1863 34

VENANT d'être reçu de Bordeaux ex S. S. *North American* via Portland :
Macaroni Vermicelle en balle
Truffes françaises en petites boîtes
Champignons français en petites boîtes
Huile d'Olive de Barton & Guestin en flacon pour salade
Amande Moëlle de Languedoc
Saucissons de Lyon et Boulogne
Pâtés truffés de foies gras, savoir :
Canard de Toulouse et de Strasbourg, de Grives, de Bécasse, de Bécassine, etc., etc.
DUFRESNE & McGARITY,
Epiceries, Vins, etc.,
152, Rue Notre-Dame.
25 fev 1864 14

ENTREPOT DE POELES

302 ET 304, RUE ST.-PAUL.

ON reçoit maintenant :
POELES pour COULOIRS, *Morning Glory Albanan, Violet, Gaz Burner*.
POELES de CUISINE : *Iron Duke, Duchess, Empire State, Companion*, célèbres Poêles de P. P. STEWART, pour bois ou charbon.
FOURNAISES.—Imitation de Poêles russes. Célèbres Poêles Sourds, Tuyaux de Poêle
A DES PRIX TRES REDUITS.
GEO. HAGAR & CIE.
☞On recevra dans quelques jours le *Northern Light Gaz Burner*, fabriqué par celui qui a obtenu le brevet à Troy. En conséquence de l'escompte sur l'argent américain, ils seront vendus à des Prix extrêmement RÉDUITS.
22 oct 1863 aa—115

DIVIDENDE No. 23.

NOUVELLE

COMPAGNIE DU GAZ

DE LA CITÉ

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende semi, annuel de QUATRE POUR CENT (4 pour cent) a été DÉCLARÉ sur le CAPITAL payé de la dite COMPAGNIE, et sera payable le et après MARDI, le QUINZIÈME jour de MARS prochain.
Le livre de transport sera fermé du premier au quinze Mars, les deux jours inclusivement.
Par ordre du Bureau,
GEO. ROBSON,
Secrétaire.
25 février. am—17

A VENDRE.

PLUSIEURS emplacements sur les rues St.-Dominique et George-Hypolite, un peu plus haut que la rue Sherbrooke, à constitut, ou à termes faciles.
Aussi, plusieurs maisons de brique sur les rues Lagauchetière et St.-Denis.
D. E. et C. F. PAPINEAN, N. P.
Montréal, 10 mars. bm—23

ZINCS manufacturés de Paris, consistant en ustensiles de ménage, de cuisine, Bains, Cuvettes, etc., etc.
J. FOURNIER et CIE,
242, rue St.-Paul.

ADRESSES.

H. N. GRENIER
PROFESSEUR DE PHOTOGRAPHIE

M. GRENIER donnera des leçons de Photographie à sa résidence, No. 250, rue Lagauchetière, dans la cour.—Pour les heures, s'adresser à M. Grenier.
21 déc. 1863. dm—142

A. BOISSEAU,
Photographe et Peintre de Portraits,
250,—*Rue Notre-Dame*,—250.
MONTRÉAL.
☞Cartes de Visite et Photographies de toutes les grandeurs.
22 août aa—46

JOS. DUHAMEL,
AVOCAT,
Bureau : No. 16 et 18, Rue St.-Vincent,
Encognure Ste.-Thérèse et St.-Vincent
MONTRÉAL.
9 janvier. aa—146

C. O. PERRAULT,
Avocat,
24,—*Rue St. Vincent*,—24,
MONTRÉAL.

HERCULE BERNARD
Avocat,
BUREAU : 126,—RUE NOTRE-DAME,—126.

MÉDÉRIC LANCTOT,
Avocat,
A TRANSPORTÉ SON BUREAU AU NO. 16 RUE ST GABRIEL
M. Lanctôt suivra la Cour à St.-Jean.
4 juillet 1862

DR. BARCELO,
COIN DES RUES DORCHESTER ET AMHERST.
Consultation à toute heure.
(*Gratis pour les pauvres.*)
Montréal, 1er déc 1863 cm—132

DR. MATHIEU,
Dentiste,
COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST.-VINCENT,
Au-dessus du magasin de M. Beaudry,
(ancienne maison Boivin)
EN FACE LE PALAIS DE JUSTICE.
18 avril 1863 aa—38

DR. JOURDAIN,
Dentiste,
125,—RUE CRAIG,—125, (COIN DE LA RUE COTÉ.)
3 mai aa—46

DR. TRESTLER,
DENTISTE - CANADIEN - FRANÇAIS,

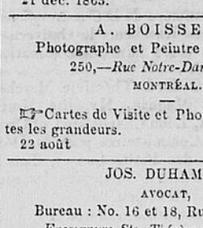

Haut *de la rue St.-Laurent*, Coin de la petite RUE ST.-JACQUES
MONTRÉAL.

ANT. BAZINET
CHAPELIER ET MANCHONNIER
EN GROS ET EN DÉTAIL
Coin des
RUES NOTRE-DAME ET ST.-VINCENT
Vis-à-vis le Palais de Justice
MONTRÉAL
Toutes Pelleteries Nettoyées et Réparées
21 janv. 1864. 3

ASSURANCES.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE ROYALE

CAPITAL : £2,000,000 et un GRAND FONDS DE RESERVE.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public que M. J. L. BRAULT, de cette ville, est dûment autorisé à prendre des risques pour cette Compagnie.
HAVILLAND L. ROUTH,
Agent.
13 oct. 117

Departement du Feu.

CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtisses et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

Toutes pertes justes promptement réglées, sans réduction ou escompte, et sans référer en Angleterre.

Le grand Capital et la conduite judicieuse de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés.

Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

Departement sur la Vie.

Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leur vie :—

Parfaite sûreté pour l'accomplissement des engagements envers les porteurs de Polices.

Taux de Primes favorables.

Une grande réputation de prudence et de jugement, et la plus libérale considération de toute question liée aux intérêts des assurés.

Trente jours de grâce accordés pour le paiement des primes de renouvellement, et pas de retrait de police pour erreur non intentionnelle.

Polices échues pour non paiement de primes peuvent être renouvelées dans les trois mois en payant la prime, et une amende de dix chelins par cent, en produisant des preuves satisfaisantes du bon état de la santé de l'assuré.

Participation des profits par les assurés, se montant aux deux tiers du montant net.

Grands Bonus déclarés en 1855, se montant à £2 par cent par année sur la somme assurée, faisant, sur les âges de vingt à quarante ans, 80 par cent sur la prime. La prochaine division des profits en 1860.

Etampes et Polices données gratuitement.

Tous les frais de Médecins payés par la Compagnie.

Référence Médicale.—W. E. SCOTT, M.D.
H. L. ROUTH, *Agent*.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a transporté son bureau dans les nouvelles bâtisses de l'Assurance Royale, rue de la Commune, vis-à-vis les Quais, chez H. L. ROUTH, écuier, agent.
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département Français.
31 mars 1863. aa—31

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
DE
L'UNION COMMERCIALE,

(THE COMMERCIAL UNION ASSURANCE COMPANY)

19, CORN HILL, LONDON, E. C.

CAPITAL : — $12,500,000 ; sur lequel $1,250,000 sont payees.

ARGENT PLACÉ: £1,750,000.

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Bureaux : Rue St. Paul, Nos. 221 et 223, Montreal.

DÉPARTEMENT DU FEU.

LA Compagnie a commencé ses opérations dans ce Département en Octobre 1861. Elle a été fondée dans le but de modifier les taux exorbitants demandés par les bureaux ligués ensemble après le grand feu de Londres. Les succès qui ont marqué les opérations de la Compagnie ont été tels qu'ils ont réalisé les espérances des Directeurs et les a induits à étendre leurs opérations au Canada, où les Agents Généraux sont prêts à prendre des risques contre le feu.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE.

La préférence marquée que le public montre pour les bureaux qui s'étudient à prendre les intérêts de leurs patrons en même temps que ceux de leurs propriétaires, a induit les Directeurs de transiger les affaires de ce Département de manière à ce qu'une classe d'assurés ne soit pas bénéficiée au détriment d'une autre. Ils ont résolu d'appliquer dans le Département sur la Vie les mêmes principes qui les ont guidés dans le Département du Feu, ils accordent aux assurés tous les bénéfices que la science permet et que l'expérience suggère.

On pourra facilement juger de la position et des espérances de cette Compagnie en parcourant le tableau qui suit, extrait du *News* du 11 juillet 1863.

AUGMENTATION DURANT L'ANNÉE 1862 SUR L'ANNÉE 1861, TEL QUE DÉMONTRÉ PAR UN RETOUR ORDONNÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES ET IMPRIMÉ LE 23 JUIN 1863.

Commercial Union	**£14,619**
North British and Mercantile	12,641
Liverpoll and London	9,736
Royal	8,503
Queen	2,571
Leeds and Yorkshire	2,248
Law	2,184
Northern	2,041
County	1,419
Provincial	1,270
Westminster	1,253
Norwich Union	923
Caledonian	752
Sun	680
Guardian	573
Scottish Provincial	429

De plus amples informations seront données en s'adressant aux Bureaux de la Compagnie RUE ST. PAUL, Nos. 221 et 223, à Montréal.

Alexander Hart,
AGENT POUR MONTRÉAL.
Morland, Watson & Cie.,
DIRECTEURS-GÉRANTS ET AGENTS-GÉNÉRAUX POUR LE CANADA.
Frederick Cole,
SECRÉTAIRE.
6 février 1864 aa—9

COMPAGNIE D'ASSURANCE
DE
LIVERPOOL ET LONDRES.

BUREAU DES DIRECTEURS EN CANADA :

T. B. ANDERSON, Ecr., Président, (Président de la Banque de Montréal),
ALEX. SIMPSON, Ecr., Député-Président, (Président de la Banque Ontario),
HENRY CHAPMAN, Ecr., Marchand,
EDWARD J. S. MAITLAND, Ecr., Marchand,
HENRY STARNES, Ecr., (Gérant de la Banque Ontario),
J. F. C. SMITH, Ecr., Secrétaire-Résident,
CHARLES A. BRAULT, Ecr., N. P., Sous-Agent, Département français.

RAPPORT DES DIRECTEURS à la 28e Assemblée Générale Annuelle des Propriétaires, tenue à Liverpool le 25 Février 1864.

Les événements de l'année, en autant qu'ils affectent les progrès, la position et l'avenir de la Compagnie de Liverpool et de Londres, permettent aux Directeurs de faire Rapport que

LE CAPITAL a été augmenté par l'émission de Débentures au montant de £2050, et s'élève maintenant à			£191,252
LE DÉPARTEMENT DU FEU montre une forte preuve de progres, les Primes étant de			£522,102 1 9
Tandis que celles de 1862 étaient de			£436,065 9 11
L'augmentation durant l'année est donc de		£ 86,036 11 10	
L'augmentation de 1862 sur 1861 était de		£ 75,934 10 2	
De sorte que dans deux ans, il y a eu d'ajouté au revenu de ce Département			£161,971 2 0
D'un autre côté, les pertes payées et pourvues ont été de			£298,918 9 5

LE DÉPARTEMENT SUR LA VIE est aussi dans une condition très-satisfaisante. 917 Demandes pour Assurances ont été reçues pour le montant total de £546,804. 768 Polices ont été émises, assurant £443,400, et produisant en Primes £14,224 6s. 1d. Les recettes totales de cette source ont été de £143,940 13s. 5d., et £69,580 13s. 2d. ont été payés en réclamations sous Polices, et les bonus qui en sont accrus. 74 Bons en Annuités ont été émis pour £3,812 10s. 7d., et 16 Assurés sont morts, auxquels £835 6s. 11d. étaient payables tous les ans. Le montant des Annuités maintenant payable est de £26,661 13s. 11d. Le Fonds de Réserve pour ce Département est augmenté de £98,012 3s. 7d, et s'élève maintenant à £939,052 10s. 8d.

LE FONDS DE RÉSERVE DE SURPLUS, par l'addition de Primes reçues en Débentures émises durant l'année, s'est élevé à £224,996 11s. 11d.

LE COMPTE DES PROFITS ET PERTES indique une balance de £287,133 17s. 8d.

LE FONDS INVESTI DE LA COMPAGNIE sera, par le résultat des opérations de l'année, élevé à £1,566,434 4s. 3d.

	31 Décembre 1862.	Augmentation.	31 Décembre 1863.
Capital	£ 189202	£ 2050	£ 191252
Fonds de Réserve	217121 11 11	7875	224996 11 11
Réserve sur la Vie	841540 7 1	98012 3 7	939552 10 8
Profit non-divisé	169944 9 4	40688 12 4	210633 1 8
	£1417808 8 4	£148625 15 11	£1566434 4 3

LA BRANCHE des ETABLISSEMENTS et des AGENCES s'est fait remarquer durant toute l'année par une grande activité et un grand zèle. Il y a encore des endroits dans les villes et districts où des représentants de la Compagnie de Liverpool et Londres n'ont pas encore été placés, et on en est à prendre des mesures pour combler cette lacune.

Il est bon d'ajouter qu'aucune partie des affaires du "Globe" n'est comprise dans ce relevé. Un projet de loi est actuellement devant le Parlement pour confirmer l'Amalgamation, et les Directeurs espèrent pouvoir faire rapport à la prochaine Assemblée Annuelle des Propriétaires que l'autorisation demandée a été obtenue, et que la transaction est complétée.

Les Directeurs qui se retirent cette année sont, M. Ashton, M. Brancker, M. Broklebank, M. Ewart, M. P., M. Forget, M. Higgin et M. Hubback, et étant réligibles ils se présentent en conséquence.

JAMES ASPINAL TOBIN,
Président.

Toutes espèces d'Assurances contre le Feu transigées aux termes les plus raisonnables.

Pertes payées sans referer au Bureau Principal, les affaires de la Branche Canadienne étant exclusivement sous le contrôle des Directeurs à Montréal.

Fonds investis en Canada $300,000

J. F. C. SMITH,
Secrétaire Résident de la Branche Canadienn.
Montréal, 17 mars 1864. bs—26e

AMUSEMENS.

SEULEMENT POUR UN TEMPS LIMITÉ.

LE MUSEE

D'ANATOMIE ET DE LA SCIENCE

DU

DOCTEUR KAHN.

EST MAINTENANT OUVERT TOUS LES JOURS
(*Les Messieurs seuls sont admis*)
AUX SALLES DU SECOND ETAGE DE
L'INSTITUT DES ARTISANS
Grande Rue St.-Jacques,
PRIX D'ADMISSION : 25 CENTS
Portes ouvertes de 10 h. A. M. jusqu'à 10 P. M.

DES lectures sur des sujets importants d'Anatomie seront faites chaque soir et commenceront à HUIT heures.

Dans cette étonnante collection de modèles Anatomiques, l'on apprend et l'on se familiarise avec la structure du corps humain. L'on voit COMMENT L'ON VIT et l'on connait nos DIFFERENTS MOUVEMENTS. Une seule visite a ce Musée donne plus de connaissances que l'on pourrait en acquérir par des semaines d'études.

La plus grande curiosité naturelle du monde est

L'ENFANT CYCLOPE

Exposé au MUSEE du DR. KAHN.

La magnifique

VENUS FLORENTINE

qui se sépare en 700 pièces, est reconnue par la presse européenne comme étant un prodige de perfection et le plus grand triomphe de la science anatomique.

Portes ouvertes de DIX heures A. M. à DIX heures P. M., aux Salles du second étage de L'INSTITUT DES ARTISANS.
29 déc 1863 dm—142

GLACIARUM

Salle des Patineurs.

M. Guilbault a le plaisir d'annoncer a ses amis et au public que sa SALLE DES PATINEURS est ouverte pour la saison, tous les jours, depuis 8 heures jusqu'à midi, d'une heure à cinq et demie, et de 7 à 10 tous les jours.

Les personnes qui n'ont pas de billets et qui seront recommandées par un souscripteur seront admises en payant 25 cents. Les Dames, moitié prix. Visiteurs à la galerie 15 sous.
J. E. GUILBAULT.
Jardin Zoologique de Guilbault,
28 décembre 1863. 140

POELES!! POELES!!

AGENCE DU

"CANADIAN STOVE WORK"

J. G. BEARD ET CIE

Ont constamment en mains un excellent assortiment de poêles de toutes sortes :

POLES A CHARBON
POELES A BOIS
POELES DE CUISINE
POELES DE COULOIRS
POELES DE CHAMBRE
POELES DE BUREAU
ETC., ETC., ETC., ETC.

Les meilleurs que l'on ait jamais vu, comprenant ceux qui ont gagné tant de prix aux expositions provinciales de 1861, 1862 et 1863.

SALLES DE VENTE

Grande Rue St.-Jacques

CHARBON ! CHARBON !

J. G. BEARD ET CIE
Marchands de
CHARBON
FER
TERRE A FEU
BRIQUES A FEU
ETC., ETC., ETC.

Ont toujours en mains un grand assortiment de toutes espèces de charbon, tels que

LEHIGH
LACKAWANA
PITTSON
NEWCASTLE
CHARBON ANGLAIS
CHARBON ECOSSAIS
CHARBON DE FORGE
CHARBON A VAPEUR
ETC., ETC., ETC., ETC.

Notre magasin de dépôt se trouve au coin des
Rues Wellington et McGill
13 fév. 13

J. FOU NIER & Cie.,

242, RUE ST.-PAUL,

Offrent en vente :

GIN de Kuyper, en caisses rouges, vertes et en futs.
Gin de Houtman, do do
Old Rye Whiskey, 1re qualité
Scotch Whiskey do
Port et Sherries do
Champagne, Moet et Chandon
do A. Blanchet, jr
Cidre mousseux de Champagne
Vin de Saumur et Frontignan Mousseux
Mâcon, Beaujolais, Romanée Comti, Bordeaux, St.-Julien, Ch. Lafite, Margaux, Clos Vougeot, Corton, Ch. Haut-Brion, Pomard, Chablis, Sauterne, Graves, Banyls, Roussillon doux et non sucré.
Vins de Messe recommandés par S. G., l'Evêque de Montréal.
Cognac Brandy de Gernon et Cie
Otard Dupuy et Cie
Hennessy
Martell
J. Fournier et Cie
Truchon Frères
Sapin et Roullet
Seignette et Cie
Charges et prix modérés, rendus à domicile.
J. FOURNIER ET CIE.,
242, Rue St.-Paul.

LISTE DES LETTRES

NON RECLAMÉES AU BUREAU DE POSTE DE MONTRÉAL,
reçues du
15 au 29 FÉVRIER 1864.
INCLUSIVEMENT.

LES chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été annoncée.

Outre cette liste, une autre des Lettres de Ville est affichée à l'entrée de ce Bureau correspondant aux mêmes dates.

LISTE DES DAMES.

B
Bélanger Ombéline
Bilodeau Dame
Caisse Agnès
Champagne Dame
Bélisle P Dame
Brissette Carolino
C
Carron Prudence
D
Daoust Marguerite
Demers Philomène
Demers Sophie Dame
Desroches Veuve
Duclos S Dame
Dupierre Dame
F
Favreau Adèle
Fevre Edwidge
G
Goyette Dame
Gingembre Dme
H
Hamel F Dame
J
Julien Célina
L
Lacroix Elmire
Ladouceur Félonise
Lafrance Veuve Dame
Lajeunesse Philomène
Lario Marie
Leboeuf Catherine
Loiseau Léa
M
Maillet Dame
Marcotte Marguerite
N
Nantel Dorothée
Navion Caroline
P
Paquin et Duménil Dame
Poirier Philomène
Poulin Louise Dame
Provanché Thède Dme
Provost Emélie
Ranger Emma
Roy Sœur
V
Vézina Melina

E. S. FREER,
Maître de Poste.
BUREAU DE POSTE, Montréal.

LISTE DES MESSIEURS.

A
Adelin Flavien
Alix Jérémie
Auger Joseph
Auger J.-Bte
Archambeault T
Aubertin Louis
Aubertin Moïse
Aubry Joseph
Audet Capt
B
Beauregard Pierre
Beauregard Auguste
Boismenu Pierre
Bondy Arthur
Bouché Lévi
Bourdeault Louis
Bourgeois Israel
Brault Augustin
Brosseau Léger
Brunette Pierre
Buie Arthur
C
Chabot Antoine
Chaillette P C
Chapleau Thomas
Chenneville Pierre
Chevalier Delphis
Clément Victor
Couteau Césaire
Courtemanche Paschal
D
Daon François
Daoust Guillaume
David L P
Daudelin Ephrem
Debigarré François
Demers Louis
Desjardins Arthur—2
Désormeau Z
Délire Léon
Deschamps L J H
Dubois Frank
Dubrule J.-Bte
Dufort Edouard
Duverger J.-Bte
E
Emond Michel
F
Filiatreau Ferdinand
Foisy J A—2
G
Gagnon J Bte
Gagnon Hébert
Germain Joseph
Gervais Joseph
Gueu Julien
Girard David
Girard Pierre
Giroux Janvier
Goyet Louis
Graton Gédéon
Guérin Edmond
Guilbault Paschal
Guy André—2
J
Jenest Joseph
Jeté Louis
Jolin Siméon
L
Labelle Toussaint
Lacasse Louis
Lacroix Joseph
Lafontaine Charles
Lagacé Joseph
Lalonde & Valadé
Lamarche Edouard
Lamoureux Joseph
Lapierre Paul
Lapierre Cyrille
Laplante J Bte
Larochelle Joseph
Marose Nicholas—2
Laurin Paul
Laviolette Alphonse
Leblanc Edmond
Lefebvre David
Lefebvre C B
Lemieux Narcisse
Lenire Eugène
Leveillé Joseph
Libouron & Citoleux
Limoges Joseph
Lorio Rock
Lornois Mr
M
Magnan Louis
Major Auguste
Martin P
Maurice Antoine
Mayé Pierre
Mayrand G E
Marchand Edmond
Mercier Edouard
Messier Octave
P
Panpalon Moïse
Paquet Pierre
Paradis Pierre
Patenaude O
Peltier Ambroise
Perrault Pierre
Peltier Léandre
Plante Toussaint 2
Prévost Abraham
Proulx Magloire
Q
Qussy Louis
R
Richer O A
Riel J Bte
Rochon C
Ricard P A
S
Sarault Antoine
Sauvageau David-2
Savadier Léon
T
Tardif Dydime
Tetrault H A
Toussignant L
Toussignant P L
Tremblé G P
Trudeau Joseph
Turcot Pierre
V
Villeneuve Elzéar
Vincent Etienne
Vincent Cyrille-2

E. S. FREER,
Maître de Poste.
BUREAU DE POSTE, Montréal. 15 mars cf—25

Pension Demandée

UN Monsieur Anglais désire se placer dans une famille française pour se pensionner. S'adresser par lettre à J. L. H., Bureau de Poste, Montréal. Les conditions de la pension devront être mentionnées.
27 fév. 18

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS. — On exécute à ces ateliers toute espèce D'OUVRAGES DE VILLE, tels que LIVRES, PAMPHLETS, etc., sur caractères neufs et à des prix modérés.

LE PAYS.

Montréal, 22 Mars 1864.

Correspondance parlementaire.

Québec, 18 mars 1864.

A l'ouverture de la séance, aujourd'hui, l'hon. J. S. McDonald a déposé sur la table les documents demandés par M. McGee au sujet du chemin de fer intercolonial. J'ai fait erreur lorsque j'ai dit, dans ma correspondance, que le gouvernement avait refusé de produire ces papiers. Il s'agissait d'une autre motion de M. McGee qui demandait communication de la correspondance relative au complot sécessionniste et à l'intervention du gouvernement Canadien dans cette affaire. Le premier ministre a informé le moteur qu'il y aurait des inconvénients, sous les circonstances, à rendre ces faits publics, et M. McGee n'a pas insisté davantage. Plusieurs journaux sont tombés dans cette erreur, et la *Minerve* en a pris occasion de dire des choses aimables au ministère. Ce n'est pas, sans doute, trop présumer de la bonne foi de son correspondant que de croire qu'il profitera de la première occasion pour se rétracter et rétablir les faits.

M. McGee s'est plaint que le rapport n'était pas complet. Le premier ministre a dit qu'il n'avait aucune objection à ce que tous les papiers fussent produits, et que, s'il en manquait quelques-uns, il se ferait un devoir de les joindre au rapport. On voit par là que le gouvernement est parfaitement à l'aise et qu'il ne redoute aucunement l'investigation de sa conduite par rapport au chemin de fer intercolonial projeté, et à l'égard des autres colonies intéressées.

L'ENVOI DES JOURNAUX,

Le rédacteur du *Canadien* veut faire le plaisant au sujet de l'envoi des journaux de Montréal à l'Assemblée Législative, et affirme que je me suis plaint de ce que la *Minerve* arrivait avant le *Pays*. Celui qui a eu la complaisance de lui donner cette information ne lui a pas dit toute la vérité. Je me suis plaint d'un abus qui date de l'ancien régime et auquel le ministère actuel n'a pu encore remédier entièrement, à cause de la mauvaise volonté des officiers publics dont la grande majorité, dans tous les départements, lui est hostile. J'avais remarqué qu'invariablement, non seulement la *Minerve*, mais encore la *Gazette* et jusqu'à l'*Evening Telegraph* étaient placés sur les piles trois ou quatre heures, et quelquefois plus, avant le *Herald* et le *Pays*. Peut être le rédacteur du *Canadien* trouverait cela agréable, mais j'y étais décidément opposé. La chose n'en valait peut-être pas beaucoup la peine. Cependant, je l'ai fait cesser, et ce sera peut-être une leçon pour quelqu'un.

Québec, 19 mars 1864.

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 18 MARS.

Je ne parle pas de la séance de jeudi, parce que la Chambre s'est ajournée à six heures à cause de la St. Patrice, et que les procédés qui y ont eu lieu se trouvent condensés dans le rapport télégraphique publié dans les journaux.

Hier soir, après les affaires de routine et la présentation de quelques bills, la Chambre se forma en comité général pour prendre en considération un projet de loi relatif aux bureaux d'enregistrement dans le Haut-Canada. Cette matière a peu d'intérêt pour nous si ce n'est sur deux ou trois points que je vais indiquer sommairement.

Une clause du bill pourvoit à ce que les régistrateurs ne tiennent à l'avenir leur office que sous le bon plaisir du gouverneur en conseil, au lieu qu'aujourd'hui ils le tiennent durant bonne conduite.

L'hon. J. A. McDonald s'opposa à cette disposition du projet et dit que le moins d'offices il y aurait à la disposition du gouvernement, le mieux ce serait.

L'hon. J. S. McDonald, l'auteur du bill, observa que tous les offices importants devraient être à la disposition du gouvernement. Sans doute, aucun gouvernement ne renverrait un officier public qui remplirait fidèlement ses devoirs; mais on arriverait aux meilleurs résultats si chaque employé sentait qu'il y eût un pouvoir par lequel il pût être sommairement éconduit, dans le cas de négligence ou d'incapacité.

M. Foley, pour démontrer l'inconvénient d'avoir des officiers nommés à des charges importantes, cita le cas d'un officier dans la cour appelée *Surrogate Court*, à Toronto, qui avait résidé pendant deux ans aux États-Unis, mais qui continuait à retirer son salaire et employait des députés pour remplir ses devoirs. Plusieurs cas semblables, dit-il, se sont présentés.

M. Dunkin se prononça dans le même sens et dit que, dans le Bas-Canada, des régistrateurs avaient été souvent démis sans procès. Il n'en était résulté aucun dommage et le même principe devrait être appliqué au Haut-Canada. La clause fut adoptée.

En second lieu, le bill tel qu'imprimé portait qu'aucun avocat, procureur ou solliciteur ne pourrait agir comme régistrateur. Après quelque discussion cette disposition fut écartée du consentement du procureur-général pour le Haut-Canada.

Mais la partie du bill qui souleva le plus d'objection fut celle où il est dit que les régistrateurs ne pourront recevoir aucun acte ou passer aucun titre dont l'enregistrement est requis par la loi, excepté les testaments, à peine de cinquante piastres d'amende, de la perte de leur office, et d'être frappés d'incapacité à remplir les mêmes fonctions à l'avenir. Dans le Bas-Canada, la même question s'est agitée et l'opinion paraît être fortement prononcée en faveur d'une telle disposition légale. On allègue que le régistrateur, en certains cas, pourrait être tenté de favoriser celui qui l'emploie et de lui donner une préférence indue. Cependant la clause a été combattue avec vigueur pour divers motifs qui ne seraient peut-être pas bien appréciés ici, et finalement l'hon. J. S. McDonald promit de l'amender de manière à faire disparaître les objections. Le comité se leva après avoir atteint la 24ème clause et devait siéger de nouveau.

L'heure étant avancée, l'Hon. J. S. McDonald proposa l'ajournement.

M. Munro proposa en amendement que la chambre s'ajournât à jeudi, le 31 de mars courant. Cette proposition souleva de grandes colères sur les bancs de la gauche. On crut y voir un complot monté par les ministres pour obtenir une vacance à l'aide de laquelle ils réparerait leurs forces épuisées à ce que l'on suppose. Mais les choses changèrent bien vite de face quand le premier ministre se leva pour déclarer qu'il était opposé à la motion de M. Munro et qu'il voterait certainement contre.

Plusieurs membres du Haut-Canada se déclarèrent en faveur de l'ajournement proposé, par la raison qu'un grand nombre de ceux qui s'étaient opposés d'abord à tout ajournement avaient laissé la capitale pour aller dans leurs familles, et que, dans quelques jours, il y aurait à peine un *quorum* de la chambre pour lui permettre de siéger. Il est évident que ce mouvement s'est fait en dehors de toute prévision de la part des ministres, et ne procède que du désir de certains députés de s'absenter pendant quelque temps à l'occasion des fêtes de Pâques. Cependant, l'opposition n'a pas semblé tenir compte de cette circonstance et l'on a insinué assez clairement que le ministère était au fond de tout cela. Les bons journaux, avec leur bonne foi ordinaire, ne manqueront pas de signaler le fait et de baser là-dessus mille conjectures aussi ridicules et aussi peu fondées les unes que les autres; nous sommes habitués à cela et il faut bien, après tout, laisser vivre cette presse qui mourrait d'inanition si elle ne trouvait à s'alimenter dans le vaste champ du mensonge et de la calomnie.

M. Cartier ne pouvait manquer de saisir une si belle occasion de produire son intéressante personnalité sur la scène, et d'affecter ces airs de matamore qui le rendent si particulièrement désagréable à son propre parti. Il dit que cet amendement ne pouvait pas être adopté, et que lui-même pourrait tenir la chambre en séance jusqu'à demain à midi. Quand il entreprenait une chose, il mettait beaucoup d'orgueil à l'accomplir. Il était aussi impossible à la chambre de s'ajourner jusqu'au 31 mars qu'il l'était au Saint-Laurent de couler vers Montréal. Après quelques remarques de ce genre, M. Cartier s'assit aussi satisfait de lui-même que s'il eût vaincu Hannibal ou gagné la bataille de Waterloo. Il faut avouer que, dans cette vallée de larmes, il y en a qui sont heureux à peu de frais.

M. McGee crut aussi devoir prendre part à la discussion et le fit de manière à s'attirer la flagellation la mieux administrée dont j'ai été témoin depuis le commencement de la session. M. Rymal, quoiqu'il ne soit pas un orateur proprement dit, manie l'arme du ridicule et du sarcasme avec une rare habileté. Attaqué par M. McGee, il a su se défendre avec un avantage marqué, et tenir la chambre, pendant vingt minutes, dans un accès continu d'hilarité aux dépens de son antagoniste. M. McGee, se fiant sur la supériorité de son éloquence, prend quelque fois des allures peu convenables à l'égard de ses collègues, et il n'est pas mauvais qu'on lui fasse sentir de temps en temps sur combien de points il est vulnérable.

Par moments, la discussion prit le caractère d'une conversation au milieu de laquelle il serait difficile de trouver quelque chose de bien intéressant à noter. La motion de M. Munro fut retirée et la chambre s'ajourna à une heure moins un quart.

ABYSSUS ABYSSUM' INVOCAT.

Depuis qu'on a importé M. Fabre de Montréal pour lui confier la rédaction du *Canadien*, il s'est développé chez lui des aptitudes que ses amis d'autrefois ne lui connaissaient point, lorsqu'il était tout simplement démocrate, fidèle à son parti et aux principes politiques dans lesquels il a été élevé. Ses débuts à l'Institut-Canadien et dans la presse lui avaient déjà marqué une place honorable au milieu de la génération qui succédera bientôt à celle qui s'en va; ses talents et ses études étaient de nature à le préparer aux combats sérieux de l'âge mûr, et surtout, il avait quelque respect pour lui-même et pour la vérité. A peine a-t-il déserté son drapeau; à peine s'est-il faufilé dans les rangs ennemis que nous le voyons prendre peu à peu les habitudes de ses nouvelles connaissances qui n'ont guère, pour tout bagage politique, qu'une certaine dose d'intrigue et ne sont nullement gênés par la bonne foi, par les principes ou par le sentiment des convenances les plus vulgaires. Pour ne parler que d'événements tout récents, la conduite de M. Evanturel à l'égard de M. Tessier n'est ni plus ni moins qu'une infamie, et ce jugement sera porté par tous ceux pour qui l'honneur n'est pas un vain mot. A une certaine époque, ces messieurs étaient tous deux dans l'administration et le *Canadien* était leur organe commun. Ils étaient en guerre avec M. Cauchon, et pour le combattre, ils sont convenus ensemble d'adopter une certaine ligne de conduite—de faire voir, par exemple, que M. Cauchon, à diverses époques de sa vie, avait insulté et calomnié les hommes publics les plus marquants de son pays. Des recherches ont été faites dans le *Journal de Québec*, et il a été constaté qu'en effet M. Cauchon avait écrit des diatribes plus ou moins violentes contre diverses personnes. Il importe peu de savoir par qui les articles ont été préparés, ou qui a corrigé les épreuves. C'était l'œuvre collective des propriétaires, l'œuvre de la collaboration, et tous ceux qui y avaient participé ou qui y avaient donné leur assentiment étaient responsables au même degré. Parmi les extraits cités, il s'en trouve un contre lequel M. Cauchon vient réclamer, bien tardivement, il est vrai, puisque l'article a paru le 29 avril 1863, c'est celui qui se rapporte à feu Sir Lafontaine et que le lecteur connait déjà. Au lieu d'assumer la responsabilité, comme un homme de cœur l'eut fait, M. Evanturel fait offrir le nom de l'auteur et le livre à M. Cauchon, sachant bien quel usage celui-ci voulait en faire. Que M. Evanturel, depuis la publication de l'article dont il s'agit, se soit séparé politiquement de M. Tessier, c'est une circonstance dans laquelle le public n'a rien à voir, et qui rend la délation encore plus odieuse. Si le sens moral en était rendu à ce degré d'abaissement parmi nous, il n'y aurait plus aucune sécurité, les relations sociales et confidentielles deviendraient impossibles; et si on ne se hâtait de réclamer contre de tels abus de confiance, ce serait se rendre coupable d'une complicité morale parfaitement caractérisée. Si telle chose fut arrivée lorsque M. Fabre était à l'*Ordre*, sa conscience l'honnête homme se serait révoltée, et il se serait retiré avec dégoût. Maintenant, un autre jour l'éclaire; il voit par les yeux de ses associés en politiquerie, et il se prête volontiers aux désirs de M. Evanturel; il endosse sa lâcheté et son déshonneur.

Mais ce n'est pas tout. Si le rédacteur du *Canadien* a peu de souci des lois de l'honneur, il n'en respecte pas davantage la vérité. Dans le *Canadien* d'hier, il dit:

La proposition d'ajourner la Chambre pendant une quinzaine à Pâques, a donné lieu à une scène de comédie qui complète le répertoire du ministère actuel. On se rappelle que trois des amis dévoués de l'administration, MM. Macdonald, Labrèche-Viger et Rymal avaient été chargés par MM. Sandfield Macdonald et Dorion de faire signer par les députés, sous des prétextes plus ou moins attendrissants, un engagement de voter pour un ajournement de quinze jours à trois semaines, lorsqu'il serait proposé. Voyant le ministère prendre ainsi indirectement l'initiative et connaissant la disposition habituelle des députés en faveur d'un ajournement à Pâques, le Conseil Législatif s'est voté un congé de trois semaines.

Mais la mission de MM. Macdonald, Labrèche-Viger et Rymal n'a point eu de succès et le ministère s'est vu obligé de renoncer à l'ajournement. Lorsqu'est venue la proposition d'ajourner la Chambre seulement de jeudi prochain à lundi, les ministres et deux de leurs délégués officieux, voyant qu'ils allaient se trouver en minorité, ont bravement fait volte-face et laissé les partisans de l'ajournement qu'ils avaient suggéré en une minorité de 13!

M. Fabre sait parfaitement qu'il n'y a pas un mot de vérité dans la citation qui précède, et tous ceux qui ont suivi les débats porteront le même témoignage. Mais quand on est une fois penché sur l'abîme et que l'on roule sur la pente rapide du mal, on ne s'est plus où s'arrêter.—*Abyssus, Abyssum invocat.*

ÉLECTION DE VERCHÈRES.

L'enquête s'est terminée de part et d'autre aujourd'hui. Il n'y a plus qu'à soumettre la cause et toutes les apparences sont favorables à M. Geoffrion.

Résignation du Ministère.

Nos lecteurs verront par notre dépêche parlementaire que les membres du ministère ont placé leur résignation entre les mains de Son Excellence. On y trouvera également les explications données par le premier ministre, l'hon. M. J. S. McDonald, sur les causes de cette résignation. En l'absence d'autres détails, nous nous abstiendrons, pour le moment, de faire aucun commentaire sur ce grave évènement. Nous n'avons aucun doute, cependant, que dans la détermination qu'il a prise, le ministère a su consulter les intérêts du pays aussi bien que ceux du parti libéral, qui, nous l'espérons, sortira de cette épreuve plus fort que jamais.

Un parti exemplaire.

L'habitude du mensonge et de la calomnie a conduit la presse *à bons principes*, autrement dite la presse libérale-conservatrice, torie ou conservatrice-libérale et même (nous l'oublions) *constitutionnelle*, aux derniers excès de la passion écumeuse. Pendant quelque temps, elle s'est contentée de semer le mensonge dans les sphères générales de la politique, travestissant les faits les plus notoires, inventant les plus absurdes et les plus grossiers canards; mais la rage d'être dehors augmentant chaque jour davantage, elle en est rendue à diffamer personnellement tous ceux qui se rencontrent sur son passage.

Les journaux de Québec nous annoncent que le *Journal de Québec* est sous le coup d'une action de la part de l'hon. U. J. Tessier, Orateur du Conseil Législatif, qui réclame $10,000 piastres de dommages, pour libelle; et que le *Canadien*, de son côté l'est poursuivi, pour libelle aussi, par John Gleason, écuier, avocat, qui réclame $10,000 de dommages.

Ceci nous a donné la curiosité de voir si la presse tory de Montréal s'était comportée un peu mieux que celle de Québec et voici ce que nous avons constaté.

La *Minerve* est poursuivie par l'hon. L. A. Dessaulles, pour avoir publié un libelle dont l'auteur (Ls. Taché) a été condamné, il y a quelques jours, par un jury de sa localité.

La *Minerve* est poursuivie en dommages, par un nommé Laliberté, pour avoir faussement affirmé qu'il avait été le premier aggresseur, lors de l'émeute qui a signalé la nomination de la Division-Est de Montréal, à la dernière élection et pour avoir aussi faussement dit que Laliberté avait été arrêté pour ce fait, et qu'il allait subir un procès;—tandis qu'il n'avait jamais été arrêté et que c'était un partisan de M. Cartier qui avait été arrêté et condamné, sur sa propre confession, comme ayant été le premier agresseur.

La *Minerve* est poursuivie en dommages, par M. Léon Larue, pour avoir faussement affirmé qu'il avait été l'un des premiers *forts-à-bras* qui avaient originé cette émeute, tandisque c'était M. Larue lui-même qui avait fait condamner le partisan de M. Cartier, sur sa confession, pour assaut et batterie en cette circonstance.

La *Minerve* est encore poursuivie en dommages, par M. Joseph Trudeau, pour avoir faussement affirmé que lors de cette même élection, M. Trudeau avait engagé des *forts-à-bras* à Longueuil pour aller faire l'émeute à la nomination.

On nous informe que dans ces trois derniers cas la *Minerve* a été requise de rendre justice aux victimes de ces libelles qui tous lui auraient pardonné, si elle avait simplement reconnu ses erreurs et qu'elle s'y est refusée. On nous informe de plus que la *Minerve* se défend contre ces actions en disant qu'en supposant que tout ce qu'elle a dit serait faux, elle n'est pas sortie d'une légitime appréciation d'évènements publics! Oh! les principes, et surtout les bons!!

L'*Evening Telegraph*, de Montréal, dont les propriétaires sont MM. John Lowe, Brown Chamberlin et Edmond Parsons, est poursuivi pour $20,000 de dommages par M. Léon Doutre, pour libelle aussi.

Nous sommes en vérité dans un état de choses où il semble que les marchands de la halle ont envahi les fauteuils éditoriaux de la presse tory. Tout se tient, au reste, au même niveau, chez nos adversaires. Les cancans dégoûtants mis à la hauteur de faits parlementaires par les Cauchon, les Poulin, les Denis et les Powell, les Harwood, les Taschereau et les Blanchet, les Ferrier et les Brydges, à l'égard de MM. J. S. McDonald, Holton, Dorion, Geoffrion et O'Halloran sont de la même manufacture ordurière. Et si les calomniés traduisaient chaque jour leurs diffamateurs devant les tribunaux, les avocats et officiers de justice feraient une luxuriante récolte.

Parlement Provincial.

M. MacKenzie a proposé, dans la chambre basse, mardi de la semaine dernière, qu'il lui fut permis de présenter un bill pour incorporer le Grand Temple et les temples surbondonnés de l'ordre indépendant des Templiers du Canada, et que le bill fut lu une première fois.

L'hon. M. McGee proposa en amendement que le bill ne fut point lu une première fois maintenant, mais dans douze mois.

Les votes sur cet amendement furent enregistrés comme suit:

POUR:—MM. Archambault, Beaubien, Bellerose, Blanchet, Bourassa, Brousseau, Caron, Cauchon, Chapais, Daoust, DeBoucherville, Denis, Duckett, Dufrésne (Montcalm), Harwood, Houde, Huot, Jones (Leeds Sud), Lajoie, Langevin, McGee, Páquet, Pinsonneault, Price, Raymond, Ross (Champlain), Taschereau et Tassé.—28.

CONTRE:—MM. Abbott, Alleyn, Ault, Bell (Lanark Nord), Biggar, Bown, Brown, Buchanam, Burwell, Carling, Cartier, Cartwright, Chambers, Cockburn, Coupal, Cowan, Currier, Dickson, procureur-général Dorion, Dorion (Drummond et Arthabaska), Dufresne (Iberville), Dunkin, Dunsford, Fergusson (Simcoe Sud), Foley, Fortier, Gagnon, Galt, Geoffrion, Higginson, Holton, Howland, Huntington, Irvine, Joly, Jones (Leeds Nord et Grenville), Knight, Laframboise, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Toronto Ouest), Macdonald (Kingston), proc.-gén. Macdonald, Macfarlane, Mackenzie (Lambton), Mackenzie (Oxford Nord), McConkey, McDougall, McGiverin, McIntyre, McKellar, Morris, Mowat, Munro, Notman, O'Halloran, Parker, Poulin, Pouliot, Powell, Rémillard, Rose Ross, (Dundas), Ross (Prince Edouard), Rymal, Scatcherd, Scoble, Shanly, Simpson, Smith (Toronto Est), Somerville, Stirton, Street, Sylvain, Thibaudeau, Thompson, Turcotte, Wallbridge (Hasting Nord), Walsh, Webb, Wells, White, Wilson, Wood, Wright (Comté d'Ottawa), et Wright (York Est).—86

M. Mackenzie (Oxford Nord) présenta alors le bill (No. 181), lequel fut lu pour la première fois.

M. Mackenzie (Oxford Nord) proposa que le bill fut lu pour la seconde fois, le lendemain.—Adopté sur la division suivante:

POUR:—MM. Abbott, Alleyn, Ault, Bell (Lanark Nord), Biggar, Bown, Brown, Buchanam, Burwell, Carling, Cartier, Cartwright, Chambers, Cockburn, Coupal, Cowan, Currier, Dickson, procureur-général Dorion, Dorion (Drummond et Arthabaska), Dufresne (Iberville), Dunkin, Dunsford, Fergusson (Simcoe Sud), Foley, Fortier, Gagnon, Galt, Geoffrion, Higginson, Holton, Howland, Huntington, Irvine, Joly, Jones (Leeds Nord et Grenville), Knight, Laframboise, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Kingston), proc.-gén. Macdonald, Mackenzie (Lambton), Mackenzie (Oxford Nord), McConkey, McDougall, McIntyre, McKellar, Morris, Mowat, Munro, Notman, O'Halloran, Parker, Poulin, Pouliot, Powell, Rémillard, Rose, Ross (Dundas), Ross [Prince Edouard], Rymal, Scatcherd, Scoble, Shanly, Simpson, Smith [Toronto Est], Smith [Durham Est], Somerville, Stirton, Street, Sylvain, Thibaudeau, Thompson, Turcotte, Wallbridge [Hastings Nord], Walsh, Webb, Wells, White, Wilson, Wood, Wright [Comté d'Ottawa] et Wright [York Est].—86

CONTRE:—MM. Archambault, Beaubien, Bellerose, Blanchet, Bourassa, Brousseau, Caron, Cauchon, Chapais, Daoust, DeBoucherville, Denis, Duckett, Dufresne (Montcalm), Harwood, Houde, Huot, Jones (Leeds Sud), Lajoie, Langevin, McGee, Páquet, Pinsonneault, Price, Raymond, Ross (Champlain), Taschereau et Tassé.—23

A la séance du 16 courant, M. Mackenzie (London), proposa que le premier rapport du comité collectif des impressions fut adopté.

M. Simpson proposa, en amendement, que le dit rapport ne fut pas adopté, mais qu'il fut de nouveau renvoyé au comité collectif des impressions, avec instruction de renouveler les contrats pour l'espace de cinq années, aux mêmes conditions, et avec cautionnements pour la due exécution d'iceux.

POUR:— Messieurs Abbott, Alleyn, Beaubien, Bell (Lanark Nord), Bell (Russell), Bellerose, Bown, Buchanan, Carling, Cartier, Cartwright, Cockburn, Conger, Currier, Daoust, Denis, Duckett, Dufresne, (Montcalm), Dunkin, Evanturel, Fergusson (Simcoe Sud), Fergusson Frontenac), Galt, Higginson, Huot, Irvine, Jackson, Jones (Leeds Nord et Grenville), Jones (Leeds sud), Knight, Langevin, Macdonald (Kingston), McGee, McGiverin, Munro, Pope, Powell, Price, Robitaille, Rose, Ross (Dundas). Rymal, Simpson, Smith (Toronto Est), Stirton, Street, Taschereau, Turcotte, Walsh, Webb et Wright (York Est). —51.

CONTRE:—Messieurs Ault, Biggar, Bourassa, Brousseau, Brown, Burwell, Caron, Chambers, Chapais, Cornellier, Coupal, Cowan, DeBoucherville, Dickson, proc.-gén. Dorion, Dorion (Drummond et Arthabaska), Dufresne (Iberville), Dunsford, Foley, Fortier, Gagnon, Geoffrion, Higginson, Holton, Howland, Huntington, Irvine, Joly, Jones [Leeds Nord et Grenville], Knight, Laframboise, Macdonald [Glengarry], Macdonald [Toronto Est], Macdonald [Kingston], procureur-général Macdonald, Macfarlane, Mackenzie [Lambton], Mackenzie [Oxford Nord], McConkey, McDougall, McGiverin, McIntyre, McKellar, Morris, Mowat, Munro, Notman, O'Halloran, Parker, Poulin, Pouliot, Powell, Rémillard, Rose, Ross [Dundas], Ross [Prince Edouard], Rymal, Scatcherd, Scoble, Shanly, Simpson, Smith [Toronto Est], Smith [Durham Est], Somerville, Stirton, Street, Sylvain, Thibaudeau, Thompson, Turcotte, Wallbridge [Hastings Nord], Walsh, Webb, Wells, White, Wilson, Wood, Wright [Comté d'Ottawa] et Wright [York Est].—86

CONTRE:—MM. Archambault, Beaubien, Bellerose, Blanchet, Bourassa, Brousseau, Caron, Cauchon, Chapais, Daoust, DeBoucherville, Denis, Duckett, Dufresne (Montcalm), Harwood, Houde, Huot, Jones (Leeds Sud), Lajoie, Langevin, McGee, Páquet, Pinsonneault, Price, Raymond, Ross [Champlain], Taschereau et Tassé.—23

A la séance du 16 courant, M. Mackenzie (London), proposa que le premier rapport du comité collectif des impressions fut adopté.

M. Simpson proposa, en amendement, que le dit rapport ne fut pas adopté, mais qu'il fut de nouveau renvoyé au comité collectif des impressions, avec instruction de renouveler les contrats pour l'espace de cinq années, aux mêmes conditions, et avec cautionnements pour la due exécution d'iceux.

POUR:— Messieurs Abbott, Alleyn, Beaubien, Bell (Lanark Nord), Bell (Russell), Bellerose, Bown, Buchanan, Carling, Cartier, Cartwright, Cockburn, Conger, Currier, Daoust, Denis, Duckett, Dufresne (Montcalm), Dunkin, Evanturel, Fergusson (Simcoe Sud), Fergusson Frontenac), Galt, Higginson, Huot, Irvine, Jackson, Jones (Leeds Nord et Grenville), Jones (Leeds sud), Knight, Langevin, Macdonald (Kingston), McGee, McGiverin, Munro, Pope, Powell, Price, Robitaille, Rose, Ross (Dundas). Rymal, Simpson, Smith (Toronto Est), Stirton, Street, Taschereau, Turcotte, Walsh, Webb et Wright (York Est). —51.

CONTRE:—Messieurs Ault, Biggar, Bourassa, Brousseau, Brown, Burwell, Caron, Chambers, Chapais, Cornellier, Coupal, Cowan, DeBoucherville, Dickson, proc.-gén. Dorion, Dorion (Drummond et Arthabaska), Dufresne (Iberville), Dunsford, Foley, Fortier, Gagnon, Galt, Geoffrion, Higginson, Holton, Howland, Huntington, Irvine, Joly, Jones [Leeds Nord et Grenville], Knight, Laframboise, Macdonald [Glengarry], Macdonald [Toronto Est], Macdonald [Kingston], procureur-général Macdonald, Macfarlane, Mackenzie [Lambton], Mackenzie [Oxford Nord], McConkey, McDougall, McIntyre, McKellar, Notman, O'Halloran, Páquet, Parker, Perrault, Pinsonneault, Poulin, Pouliot, Raymond, Rémillard, Ross [Champlain], Ross [Prince Edouard], Scatcherd, Scoble, Smith, (Durham Est), Somerville, Sylvain, Thibaudeau, Thompson, Wallbridge [Hastings Nord], Wells, White, Wilson, Wood et Wright (comté d'Ottawa).—63.

La motion de M. Mackenzie fut alors adoptée sur la division suivante:—

POUR:—MM. Ault, Biggar, Bourassa, Brousseau, Brown, Burwell, Caron, Chambers, Chapais, Cornellier, Coupal, Cowan, DeBoucherville, Dickson, proc.-gén. Dorion (Drummond et Arthabaska), Dufresne (Iberville), Dunsford, Foley, Fortier, Gagnon, Geoffrion, Holton, Houde, Howland, Huntington, Irvine, Joly, Jones (Leeds Nord et Grenville), Knight, Laframboise, Lajoie, Macdonald (Glengarry), Mackenzie (Oxford Nord), McConkey, McDougall, McIntyre, McKellar, Notman, O'Halloran, Páquet, Parker, Perrault, Pinsonneault, Poulin, Pouliot, Raymond, Rémillard, Ross [Champlain], Ross [Prince Edward], Scatcherd, Scoble, Smith [Durham Est], Somerville, Stirton, Street, Sylvain, Thibaudeau, Thompson, Wallbridge [Hastings Nord], Wells; White, Wilson, Wood et Wright [Comté d'Ottawa].—63.

CONTRE:—MM. Abbott, Alleyn, Beaubien, Bell (Lanark Nord), Bell (Russell), Bellerose, Bown, Buchanan, Carling, Cartier, Cartwright, Cockburn, Conger, Currier, Daoust, Denis, Duckett, Dufresne [Montcalm), Dunkin, Evanturel, Fergusson [Simcoe Sud), Fergusson [Frontenac], Galt, Higginson, Huot, Irvine, Jackson, Jones [Leeds Nord et Grenville], Jones [Leeds Sud], Knight, Langevin, Macdonald [Kingston], McGee, McGiverin, Munro, Pope, Powell, Price, Robitaille, Rose, Ross [Dundas], Rymal, Simpson, Smith [Toronto Est], Stirton, Street, Taschereau, Turcotte, Walsh, Webb et Wright [York Est].—51.

A la même séance, M. Conger proposa que lorsque la Chambre s'ajournera mercredi le 23 du courant, elle le fut jusqu'à mardi le 29 du courant.

M. Sommerville proposa en amendement qu'elle fut ajournée du 23 du courant au 6 avril prochain.

M. Cowan proposa alors en amendement à cette dernière motion que lorsque la Chambre s'ajournera jeudi le 24 du courant, elle le fut jusqu'à lundi, le 28 du courant.

POUR:—MM. Abbott, Alleyn, Ault, Beaubien, Bell [Lanark Nord], Bell [Russell], Bellerose, Blanchet, Bourassa, Bown, Brousseau, Buchanan, Carling, Caron, Cartier, Cartwright, Cauchon, Chambers, Chapais, Cockburn, Cornellier, Coupal, Cowan, De Boucherville, Denis, Dickson, procureur-général Dorion, Dorion (Drummond et Arthabaska), Duckett, Dufresne (Iberville), Dufresne (Montcalm), Dunkin, Dunsford, Evanturel, Ferguson (Simcoe Sud), Ferguson (Frontenac), Foley, Gagnon, Galt, Geoffrion, Harwood, Higginson, Holton, Houde, Howland, Huntington, Huot, Irvine, Jackson, Joly, Jones (Leeds Nord et Grenville), Jones (Leeds Sud), Knight, Labrèche-Viger, Laframboise, Lajoie, Langevin, MacDonald (Toronto Ouest), MacDonald (Kingston), procureur-général MacDonald, McConkey, McDougall, McGee, McGiverin, MacIntyre, Mowat, Notman, O'Halloran, Páquet, Parker, Perrault, Pinsonneault, Poulin, Powell, Price, Raymond, Rémillard, Robitaille, Rose, Ross (Champlain), Ross (Dundas), Ross (Prince Edward), Scatcherd, Scoble, Smith (Durham Est), Somerville, Stirton, Street, Sylvain, Taschereau, Thibaudeau, Tassé, Thompson, Turcotte, Walsh, Webbs, Wells, Wilson, Wood et Wright (York Est.)—100.

CONTRE:—MM. Biggar, MacDonald (Glengary), MacKenzie (Lambton), MacKenzie (Oxford Nord), McKellar, Munro, Pope, Rymal, Simpson, Smith (Toronto Est), Wallbridge (Hastings Nord), White et Wright (comté d'Ottawa).—13.

Il est alors résolu que la Chambre s'ajournera du 24 au 28 courant.

Nominations.

Le dernier numéro de la *Gazette officielle* annonce que Son Excellence le Gouverneur Général a bien voulu faire les nominations suivantes, savoir:

M. Michel Godard, Théotime Marchessault, Charles Magnan, Hypolite Morin, Pierre Comeau, Léon Chapdelaine, et Charlet DeVillers, Commissaires pour la Décision Sommaire des Petite Causes, dans et pour la paroisse de St.-Ours, dans les comté et district de Richelieu.

[Ancienne commission datée 18 avril, 1861, révoquée.]

M. Robert H. Kittson, François Gervais, William Loonan, Robert S. L. Hayden, Régis La Traverse, Joseph Grenier, junior, et John Patenaude, Commissaires pour la Décision Sommaire des Petites Causes dans et pour la paroisse de St.-Pierre de Sorel, dans les comté et distrit de Richelieu.

[Ancienne Commission datée le 18 Septembre, 1857, révoquée.]

M. Launson Ford, William Morgan, Charles R. Cheeseman, William W. Smith, Charles Hawk, Horatio N. Reynolds, et Oratio S. Throop, Commissaires pour la Décision Sommaire des Petites Causes dans et pour la paroisse de St.-Armand Ouest, dans le comté de Missisquoi, dans le district de Bedford.

[Ancienne commission datée le 26 janvier, 1848, révoquée.

M. Pierre Gendreau, Amos W. Lay, Augustin Dubreuil, Joseph Marion, et Joseph Roussin, Commissaires pour la Décision Sommaire des Petites Causes dans et pour le township de Ely Sud, dans le Comté de Shefford, dans le District de Bedford.

Ordres du Jour

POUR L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL.

MERCREDI, 23 mars 1864.

1. Pour prendre en considération une motion de l'Echevin Rodden; pour la reconsidération de la résolution adoptée, le 8 mai dernier, relativement à certains amendements à l'acte 24 Vict. Chap. 67.

2. Pour prendre en considération la démission du conseiller Montmarquet.

3. Pour prendre en considération les rapports des comités des finances et de l'aqueduc, pour la nomination d'un comptable pour le bureau de l'aqueduc.

4. Pour prendre en considération une motion du conseiller McGibbon pour une audition complète des comptes de la Cité.

NOUVELLES ETRANGERES.

[Dépêches télégraphiques du *Pays*]

EUROPE.

New-York, 19 mars.

Le City of Baltimore, parti de Liverpool, le 5, et de Queenstown, le 7, est arrivé ce matin. Il a remplacé le *City of Cork*.

Une dépêche de Copenhague, à la date du 5, annonce l'arrivée des Autrichiens devant Düppel. On s'attendait à ce que la ville serait attaquée. Cette dépêche mande aussi que tous les districts du Schleswig qui ne sont pas occupés par les Autrichiens, ont élu des représentants à la chambre nationale. A Copenhague, tous les candidats favorables à la poursuite vigoureuse de la guerre ont été élus.

Varsovie, 6.— L'empereur a publié aujourd'hui même un manifeste qui émancipe les paysans.

ÉTATS-UNIS.

Les dépêches télégraphiques reçues, hier, annoncent que le général Grant, nommé dernièrement commandant en chef des armées de la république, va établir son quartier général à l'armée du Potomac, et que cette armée agira immédiatement sous son commandement. — La campagne du printemps va bientôt s'ouvrir sur toute la ligne et des efforts plus grands que jamais seront faits pour s'emparer de Richmond.

CORRESPONDANCES.

La colonisation du Matawin.

M. le Rédacteur,

En septembre 1862, M. Brossard, curé de St.-Roch de l'Achigan, M. Brossard, curé de St.-Paul et M. Prévost, curé de St. Alphonse, partaient tous trois pour aller, par de là la chaine des Laurentides, explorer la rivière Matawin jusqu'alors inconnue.

Le résultat de leur voyage fut qu'ils avaient découvert une magnifique vallée, très avantageuse à l'agriculture, et qui pouvait devenir le noyau de la colonisation, dans cette partie du pays.

Immédiatement après leur retour ils s'adressaient au gouvernement McDonald-Sicotte pour en obtenir le bornage de quelques terres, chaque côté de la rivière Matawin.

Le gouvernement créait immédiatement deux nouveaux townships, les townships Brossard et Prévost, et pendant qu'il donnait à M. Dorval, mission d'en faire les divisions intérieures, j'étais moi-même chargé de tirer les lignes extérieures des nouveaux townships.

Plusieurs personnes me firent alors promettre de leur donner sur les nouvelles terres, des renseignements fidèles.

Bien que je n'aie pas encore complètement terminé cet ouvrage, je suis aujourd'hui en état de leur fournir les renseignement désirés.

Je choisis pour cela la voie de la presse; le public pourra ainsi savoir quelque chose d'établissements dont il ne connait encore que le nom.

La Matawin court du sud-ouest au nord-est. Sa largeur moyenne est d'environ 160 pieds; ses eaux sont pures, agréables au goût et très poissonneuses.

Elle forme de distance en distance plusieurs lacs assez considérables. Ces lacs ne sont que des élargissements du bassin de la rivière, comme dans le St.-Laurent, les lacs St.-Pierre et St.-Louis.

Le cours de la Matawin est capricieux et tourmenté; elle serpente et se roule sur elle-même, formant ainsi des sinuosités et des pointes qui, sans culture, fourniront assez de foin pour les besoins de plusieurs colons.

La vallée qu'elle arrose est vaste et unie, accid

MRS. HANKIN'S HOME JOURNAL.—Nous avons sur notre table un numéro de ce journal qui a été fondé à New-York, en 1857, par une dame et qui est dirigé par un comité de collaboratrices. C'est une feuille qui a des proportions aussi vastes que celles qu'a prise depuis quelques années un certain article de toilette très prisé par la plus belle partie du genre humain. Il est aussi varié (le journal) que le sont ordinairement les goûts et les contre-goûts de celles auxquelles il est expressément dédié. Il contient toutes ces choses qui sont en haute estime chez nos lectrices: beaucoup de très utiles et un infiniment petit nombre d'inutiles (nous ne sommes pas sérieux en disant cela). Il y a de cette littérature que la mère pourra mettre entre les mains de sa fille et de cette philosophie du ménage que l'épouse aime tout à lire et que le mari devrait toujours lui interdire. On ne sera pas surpris d'apprendre que dans une semblable feuille on parle beaucoup de modes, et des dernières, c'est-à-dire des plus laides à notre goût. Ce journal est illustré et donne à chaque numéro des vignettes accompagnées de directions pour apprendre à broder aux demoiselles qui ne savent pas faire cuire les pommes de terre, et qui ne peuvent ourler un mouchoir de poche. La dernière page contient une vignette représentant un sac à ouvrage aux proportions lilliputiennes, lesquelles ne peuvent manquer de plaire aux belles indolentes. Il n'y a rien de tel comme un pareil sac, c'est un passe-partout qui a sur les réunions de couture des dames de charité, absolument le même effet mystique que les légendes ont bien voulu supposer au mot cabalistique *sésame* sur les porte de la caverne de la bande des quarante voleurs. Ce journal contient en outre une multitude d'annonces très utiles, surtout pour les femmes qui jouissent du bonheur ineffable d'avoir un mari au cœur assez chaud pour n'avoir jamais *l'onglée* lorsqu'il s'agit de délier les cordons de la bourse. — Deux charmantes dames en sont les agents-voyageurs à Montréal; ce sont Mlles Staples qui ont pris résidence au *Merchants' Exchange*, rue du Collège. Le prix d'abonnement, y inclus les frais de port, ne s'élève qu'à $1.16 pour 16 mois,—c'est ce que nous avons payé avec délices, et ce que tout bon mari doit faire. La publication est mensuelle.

—Nous voyons avec plaisir l'arrivée en cette ville du Dr. La'Mert, de Londres, dont la réputation dans le traitement des maladies spéciales l'a précédé ici. Il n'est guère nécessaire pour nous d'inviter ceux qui ont des maladies qui exigent les soins d'un médecin à se prévaloir de l'occasion qui leur est offerte, et qui ne se renouvellera probablement pas de sitôt. Ce monsieur est considéré comme une autorité pour le traitement des maladies auxquelles il a plus particulièrement consacré son temps et ses études. On trouvera dans une autre colonne une annonce du Dr. La'Mert qui fournit d'amples détails et sur laquelle nous attirons l'attention de nos lecteurs.

—Nous attirons l'attention sur la vente de meubles de ménage, d'articles plaqués, etc., annoncée ailleurs et qui aura lieu aux magasins de MM. Shaw et frère, rue St.-François-Xavier.

UN TÉMOIGNAGE VENANT D'ANGLETERRE. —Le Rév. W. B. Thorneloe, de Prescot, Lancashire, Angleterre, dit dans une lettre: Le restaurateur des cheveux et le Zylobalsamum de Mme. S. A. Allan, sont des préparations merveilleuses. Après en avoir fait usage durant six semaines, mes cheveux qui étaient extrêmement gris sont revenus à leur couleur naturelle. Je suis convaincu que ce n'est pas une teinture. "La vente de ces articles est considérable en Angleterre."—A vendre par tous les pharmaciens. Dépôt, 198, Greenwich street, New-York.

EPARGNEZ VOUS LA NOTE DU MEDECIN. — Lorsque le baume de cerisier sauvage du Dr. Wistar guérit les rhumes, la toux, les maladies du foie, et qu'il arrête les effets désastreux de la consomption, il fait plus que la plupart des médecins. Un seul essai satisfera les incrédules.

SOUPÇON D'INFANTICIDE. — Une enquête a été tenue à l'Hopital-Général de Montréal, vendredi, sur le corps d'un enfant nouveau-né qu'on supposait avoir été, au mois de septembre dernier, victime du crime d'infanticide, de la part de sa mère Christine Dioust. Le jury qui était composé de personnes très respectables a rendu un verdict de non-culpabilité en faveur de l'accusée, qui a été en conséquence remise en liberté.

MORTALITÉ.— Il y a eu, la semaine dernière, 88 décès dans la ville de Montréal.

LE 300IÈME ANNIVERSAIRE DE SHAKESPEARE. — Les citoyens de la ville de Québec, comme ceux de Montréal, se proposent de célébrer, cette année, le 300ième anniversaire de Shakespeare. On prépare, en ce moment, pour la soirée du 23 avril prochain, une représentation dramatique choisie parmi les plus belles créations de l'illustre barde anglais. Cette représentation sera précédée de plusieurs discours préparés pour la circonstance. Le 25 du même mois, on se propose de donner un grand concert-promenade pour couronner la fête.

MINES D'OR DE SANSTEAD. — Le *Journal* de Sanstead dit que les mines d'or et de cuivre de ce comté et dans le voisinage continuent d'attirer l'attention. Des lots considérables de terrain avaient été loués ou vendus. Il paraît aussi que la richesse des gisements aurifères dépasse de beaucoup l'attente générale.

L'on se prépare à faire des explorations minutieuses une fois que la neige sera disparue et il est probable que l'on fera de nouvelles découvertes importantes.

LE BOHEMIAN. — Les craintes conçues sur la démolition du *Bohemian* pendant la grande tempête qui s'est fait sentir sur le théâtre du naufrage, se sont malheureusement réalisées. Le navire s'en va en pièces et sa cargaison se disperse sur une grande étendue. Le percepteur Washburn a envoyé un grand nombre d'hommes dans le voisinage du sinistre pour garder les marchandises rejetées sur le rivage. Le capitaine Webster et l'équipage du cutter *Dubbin*, des Etats-Unis, ont été constamment occupés à empêcher les déprédations de ceux qui sont toujours prêts à s'approprier tout ce qui peut leur tomber sous la main malgré la sévérité des lois.

Huit nouveaux cadavres ont été rejetés sur le rivage; ce qui porte à 32 le nombre de personnes qui ont péri dans le naufrage du *Bohemian*.

INVENTION AMÉRICAINE. — Un journal américain parle d'un projet en ce moment à l'étude; il ne dit pas où, et d'après lequel il s'agirait de chauffer des villes entières par une seule source centrale, et de fournir aux habitants la chaleur à domicile, comme on leur fournit le gaz actuellement.

LES ARMÉES DE LA CONFÉDÉRATION DU SUD.—Armée de Lee, comprenant celle de Longstreet et toutes les forces du Tennessee oriental, du sud-ouest, de la Virginie et de Brickinridge..... 90,000 h.

Troupes de la Caroline du Nord et de la Virginie orientale sous les généraux Pickett et Barclay, y compris les garnisons de Richmond et de Petersbourg et les corps stationnés sur les lignes des chemins de fer de la Virginie et de la Caroline du Nord..... 22,000

Armée de Joe Johnston, dite du Tennessee, et toutes les forces sous ses ordres disséminées dans les Etats de Georgie, Alabama Mississippi 62,000

Troupes dans la Caroline du Sud, à Savannah et dans la Floride, sous Beauregard et McCown..... 10,000

Armée du Trans-Mississippi sous Kirby Smith, Holmes et Magruder..... 12,000

Garnison de Mobile sous les généraux Maury et Claiborne... 8,000

Corps de Forrest, Lee, Chalmers et Richardson..... 6,000

Troupes détachées en service spécial, — commissariat, hôpitaux, quartier-maître, etc..... 12,000

Détachements de guerillas sur les rives du Mississippi..... 2,000

Total de vétérans au service confédéré..... 224,000

Nombre des conscrits dernièrement arrivés dans les armées confédérées..... 120,000

Total général..... 344,000

"Certaines portions de ces chiffres sembleront peut être énormes à quelques personnes; mais vous vous apercevrez avant peu qu'elles ne sont point exagérées.

VOIES FERRÉES SOUS PARIS.—On parle d'un projet pour la construction de voies ferrées sous Paris. Il paraît que l'établissement des 45,400 mètres de galeries ferrées (34,200 mètres de voie principale, 1,200 mètres de double voie, 10,000 mètres de de voie de garage), l'abaissement des égoûts, le département des conduites d'eau, la construction des deux ponts de la Seine et du pont sur le canal et de 40, même de 45 gares ou stations, les indemnités de terrains ou de bâtiments, le matériel à acquérir, etc., les intérêts des fonds pendant les deux années de travaux, occasionneront une dépense ou exigeront un capital de 70 millions. La dépense annuelle d'entretien sera de six millions deux cent mille francs. La recette brute de douze millions quatre cent mille francs.

TRANSFUSION DU SANG.—Un chirurgien de Leipsick rend compte dans la *Gazette médicale* de cette ville, d'une opération intéressante et heureuse de la transfusion du sang.

Ce docteur rapporte qu'il fit donner à deux fois à une femme paralytique douze onces, ou environ, du sang artériel d'un agneau, et que peu de temps après on remarqua en elle le changement dont voici les particularités:

Sa langue se délia; l'œil droit s'éclaircit; le sentiment et le mouvement ne tardèrent pas à se fortifier; son esprit parut plus gai; son corps se trouva plus léger. En un mot, au lieu de l'impossibilité où elle était de remuer le pied et le bras droit, elle ne sentait plus de difficulté à se servir de ce pied et à lever le bras même par-dessus la tête.

PARLEMENT PROVINCIAL.

[Dépêches télégraphiques du *Pays.*]

Assemblée Législative.

SÉANCE du 21 mars.

L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

M. Scatcherd, au nom du comité de l'élection de Carleton, présente le rapport final de ce comité dont voici la conclusion:—1o. Que M. Powell, le membre siégeant, a été dûment élu à la dernière élection dans le comté de Carleton, et que ni la pétition, ni la défense n'a été frivole et vexatoire.

M. Notman fait motion que le comité de l'élection du comté de Verchères ait la permission de s'ajourner jusqu'au 4 avril prochain: cette motion, étant faite du consentement des deux parties, est adoptée.

Les bills suivants sont présentés: M. Shanly: bill pour amender la charte de la compagnie des mines du Sud-Est.

Denis: pour amender le chapitre 32 des statuts consolidés du Canada relativement aux sociétés d'agriculture. Pouliot: bill pour pourvoir à ce que les actes du parlement ne deviennent en force qu'à une certaine époque après leur passation, à moins qu'il en soit disposé d'une autre manière. Fortier: pour amender le chapitre 26 des statuts consolidés du Bas-Canada. McConkey: bill pour faire cesser tout doute relativement à la vente et aux facultés du rachat de terres vendues pour taxe dans certains comtés du Haut-Canada.

Les ordres du jour étant appelés, l'hon. John S. McDonald se lève et commence, au milieu du plus profond silence de la Chambre, à donner un aperçu détaillé des circonstances sous lesquelles, il y a deux ans, il a accepté la tâche de former une administration, et des évènements qui avaient marqué l'histoire des cabinets MacDonald-Sicotte et MacDonald-Dorion.

Après avoir repassé tous les événements jusqu'à la présente session, il dit que les messieurs, assis sur les bancs de la droite, s'étaient abstenus de mettre à l'essai les forces du gouvernement; mais que le ministère, en raison de la faible majorité qu'il avait en Chambre, laquelle était insuffisante pour administrer les affaires publiques et pour mener à bonne fin la législation du pays d'une manière aussi rigoureuse que les intérêts de la province le requéraient, ils en étaient venus à la conclusion qu'ils ne pouvaient en justice pour eux-mêmes, pour la Législature et pour le pays continuer plus longtemps d'occuper les positions responsables qu'ils avaient dans le gouvernement.

En conséquence, ils avaient aujourd'hui unanimement placé leur résignation respective entre les mains de Son Excellence.

L'hon. Monsieur ajoute qu'il ne pouvait se cacher à lui-même qu'en essayant de surmonter les difficultés qu'il avait eues à combattre, depuis le commencement de son administration, il n'avait pas manqué de soulever des inimitiés d'une nature politique et personnelle contre lui-même. Cela aurait peut-être suffi, à l'engager à remettre son porte-feuille, même dans le cas où le gouvernement aurait été soutenu par une majorité suffisante de la Chambre.

En conséquence, il en était arrivé à la conclusion qu'il devait remettre son porte-feuille, et ses collègues avaient, unanimement avec lui, placé leur résignation entre les mains de Son Excellence.

Sous ces circontances, l'hon. Monsieur propose l'ajournement de la Chambre. L'honorable M. Cartier seconde la motion, qui est unanimement adoptée, et la Chambre s'ajourne à 4 heures après-midi.

DÉCÈS.

Au séminaire TELESPHORE TOUPIN, curé d'office à Trois-Rivières, est mort mercredi dernier, des fièvres typhoïdes, à l'âge de 32 ans.

En cette ville, le 18 courant, à l'âge de 4 ans 7 mois et 9 jours, MARIE SOPHIE CLARA, enfant de M. H. Laviolette.

NOUVELLES ANNONCES.

ARGENT PERDU

LE Soussigné a perdu de la rue Guy, (à Montréal) à Ste. Thérèse (comté de Terrebonne) la somme de $280 dans l'avant-midi de Dimanche dernier. Cet argent était enveloppé dans un morceau de toile attaché avec une ficelle. Il peut se faire que la somme s'élève à $300, mais dans tous les cas, le soussigné est certain qu'il y avait $280. Cet argent est tout ce qu'il possédait, la personne qui le trouverait sera généreusement récompensée, en le remettant à EUSÈBE OUIMET, à Ste.-Thérèse, ou à

H. CUSSON,
Rue St.-Joseph, No. 69, à Montréal.
Montréal, 22 mars. 28

AVIS.

AVIS est par les présentes donné qu'une petition sera présentée au Conseil-de-ville, par William Bateman, ingénieur et machiniste, pour obtenir le privilége d'ériger un engin à vapeur de la force de quatre chevaux sur les prémisses de M. Joseph Sargison, forgeron, rue Dalhousie, No. 25, Griffintown.

Montréal, 22 mars 1864. cf—28

A VENDRE
PAR AUTORITE DE JUSTICE

UN emplacement au coin des Rues Devienne et St.-Georges (ci-devant St.-Simon) avec TROIS MAISONS et autres bâtisses dessus construites.

La vente aura lieu le 8 Avril prochain à 11 heures A. M. au Bureau des Notaires soussignés à qui on pourra s'adresser pour les conditions.

F. J. DURAND, N. P.,
N. G. BOURBONNIÈRE, N. P.
22 mars. cf—28

Arrivée du Dr. La'Mert
A MONTRÉAL, C. E.

Aux personnes nerveuses et débiles

LE Dr. L. La'Mert de Bedford square, à LONDRES, Membre du Collége Royal des Chirurgiens d'Angleterre; licencié du Collége Royal des Médecins d'Edimburgh; docteur en médecine de l'Université, d'Erlangen, Bavière; licencié de la Société Royale des pharmaciens de Londres, etc., etc., prend la liberté d'informer ses patients et tous ceux qui désirent avoir des consultations médicales secrètes, qu'il est arrivé à Montréal pour sa seconde visite professionnelle, et que l'on peut le consulter personnellement ou par lettre, dans les deux langues, pour toutes les maladies nerveuses et pour la débilité, et pour les divers désordres occasionnés par des habitudes sédentaires, par les excès, les accidents, le climat, tous les jours de 10 à 2 heures et de 6 à 8 heures jusqu'au 21 mai, au No. 126 rue Craig, encoignure de la côte de la Place d'Armes, époque à laquelle son séjour se terminera.

Lorsqu'une infirmité secrète existe, qui est de nature à détruire le bonheur de toute une existence et quelquefois de plusieurs, la raison et la moralité exigent la nécessité de la faire disparaître. Car il est bien établi que la décadence prématurée de la virilité, les infortunes dans la vie matrimoniale, le célibat forcé, la débilité physique, etc., ont leur source dans des causes, dont le germe a été placé dès le bas-âge, et dont les fruits amers sont récoltés que longtemps après.

Les nombreuses guérisons opérées par le Dr. LA'MERT durant son premier séjour dans les provinces—dont quelques-unes avaient été déclarées incurables—ont induit plusieurs personnes à s'enquérir de la probabilité d'une seconde visite professionnelle de ce monsieur à Montréal, cette annonce publiée pour répondre aux vœux exprimés plus haut.

La grande expérience acquise par le Dr. LA'MERT, tout en assistant son père, le Dr. Samuel La'Mert, de Londres, dans sa nombreuse clientèle, que dans les divers hôpitaux du continent européen, est une ample garantie à ceux qui veulent avoir des avis de se trouver sous les soins d'un praticien légalement qualifié. Le nom du Dr. LA'MERT se trouve dans le *Medical Register*, publié avec l'autorisation du Conseil Médical de la Grande-Bretagne, et ne doit pas être, en conséquence, classé au nombre de cette horde d'aventuriers qui, au moyen de la presse, en imposent aux personnes crédules qui ne se tiennent pas sur leurs gardes, en publiant leurs prétendus diplômes et en vantant des spécifiques qui ne valent rien du tout lorsqu'ils ne sont pas délétères, ce qui est bien souvent le cas.

L'ouvrage du Dr. La'Mert sur la *Self-Preservation* accompagné de gravures illustrant les cas, revisé par le Dr. La'Mert, membre du collége royal des Chirurgiens d'Angleterre, etc., décrit comment les attributs de la virilité sont perdus ou nullifiés, comment ils peuvent être fortifiés et restaurés même à une époque avancée de la vie; ce livre peut avoir le bon résultat d'éclairer des milliers sur des sujets importants qu'ils ignorent complètement. On peut se procurer cet ouvrage à Montréal, prix 25 centins, ou par la poste, prix 50 cents, en s'adressant à M. Dalton, agent de journaux, rue Craig, et du Dr. La'Mert, 126 rue Craig, encoignure de la côte de la Place d'Armes, jusqu'au 21 mai 1864.

22 mars. bm—28

Corporation de Montréal.
HARDES DE LA POLICE.

DES soumissions seront reçues au Bureau du Soussigné, jusqu'à DIX heures A. M, SAMEDI, le 26 courant, pour les articles suivants requis pour l'habillement d'été de la Police, à savoir:

100 Casquettes.
100 paires de pantalons.
100 Demi-bottes.

Suivant les patrons que l'on peut voir au Bureau du chef-de-Police, Place Jacques-Cartier.

Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 22 mars 1864. bf—28

NOUVELLES ANNONCES.

A VENDRE

Comptoirs, tablettes, gazeliers etc., garnissant en partie le magasin No. 166 rue NOTRE-DAME, occupé par M. VARY, appartenant à E. ANGERS, 305 rue NOTRE-DAME.

S'adresser au propriétaire,
E. ANGERS,
305, Rue Notre-Dame,
Près de la Rue McGill.
19 mars 27

Congrès Kid pour dames 6s 3d. Congrès en veau français pour hommes 11s 3d.
E. ANGERS,
305, Rue Notre-Dame,
Près de la Rue McGill.

AVIS SPECIAUX.

☞ TÉMOIGNAGE indigène. — M. R. Dugal, Pharmacien-Chimiste, rue de la Couronne, à Québec, écrit: "Monsieur—Je vous envoi le témoignage ci-dessous, lequel atteste de l'efficacité de la Salsepareille de Bristol:

"RÉSULTAT D'UNE FIÈVRE LENTE. — Je certifie "que le 19 mars 1860, mon fils, âgé de neuf ans, "a été forcé de garder le lit sous une attaque de "cette maladie. J'ai appelé les meilleurs médecins "qui l'ont traité pendant deux années sans lui "apporter de soulagement. Le printemps dernier "je commençai à lui faire prendre de la Salsepareille de Bristol et du moment qu'il commença à faire usage de ce remède un mieux considérable se fit aussitôt sentir, et maintenant il peut marcher facilement. En conséquence je conseille à toutes les personnes qui souffrent de maux analogues, à faire usage de la Salsepareille de Bristol.

"JEAN LACHANCE."

"St. Roch de Québec,
8 août 1863. } n-cf-28

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Bampbell et Cie., J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Harte, H. R. Gray, F. Picault et Fils.

Montréal, 22 mars. 28

Extrait de Buchu de Helmbold.

Le grand remède Diurétique.
Extrait de Buchu de Helmbold.
Le grand remède Diurétique.
Extrait de Buchu de Helmbold.
Le grand remède Diurétique.
Extrait de Buchu de Helmbold.
Le grand remède Diurétique.

C'est aussi un remède positif et spécifique pour les maladies de la vessie, des rognons, pour la gravelle, la goutte, les faiblesses organiques et pour toutes les maladies des organes urinaires. Voir l'annonce dans une autre colonne.

Prenez garde aux contrefaçons.
22 mars. bm-h-dc-28

☞ EAU de Floride de Murray et Lanman.—Les goûts sont aussi variés sur la valeur des parfums que sur la qualité des vins. Tous les gourmets, cependant, tombent en admiration devant une bouteille de champagne *Cliquot*; et les dames qui ont des goûts pour le moins tout aussi rafinés que les messieurs, reconnaissent que l'eau de Floride de Murray et Lanman est la meilleure essence, dans l'Amérique du Sud, l'eau de Floride est hautement estimée et malgré qu'il n'y ait qu'un bien court espace de temps depuis qu'elle y a été introduite, les jolies dames de ces pays lui ont accordé toutes leurs divines sympathies. Ainsi que l'eau de Cologne allemande, l'eau de Floride est préparée avec des fleurs fraichement cueillies. Mais comme la végétation aromatique de la Floride est plus odoriférante que celle de l'Europe, les produits qu'on en extrait sont nécessairement supérieurs.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie., J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Harte, H. R. Gray, F. Picault et Fils.

22 mars 1864. 182—h—cf—28

☞ JUSTICE à une médecine BREVETÉE.— Sous ce titre, voici ce que disait le *Chronicle* de Québec à propos du baume de cerisier sauvage du Dr. Wistar: "Ce n'est pas souvent que nous disons un mot en faveur des médecines brevetées, parce que nous sommes rarement satisfait de leurs bons résultats. Mais il y a une préparation depuis si longtemps établie et d'un mérite si reconnu, que nous croyons rendre service au public en la recommandant. Nous voulons parler du *Baume de cérisier sauvage du Dr. Wistar*, le remède le plus remarquable du siècle pour les maladies de la gorge et des poumons. La plupart de nos citoyens peuvent attester la vérité de ce que nous disons par leur expérience personnelle."

Faites attention lorsque vous achetez cette médecine de voir si l'affiche porte la signature I. BUTTS.

Préparé par SETH. W. FOWLE & CIE., à Boston, et à vendre par tous les pharmaciens.

En vente à Montréal chez Devins & Bolton, Lamplough & Campbell, Picault & Fils, John Gardner, A. G. Davidson, Kenneth, Campbell & Cie, J. A. Harte, H. R. Gray. En gros chez Lymans, Clare & Cie., et John F. Henry & Cie.
22 mars. nc-am-h-28

AVIS OFFICIELS.

CANAL DE LACHINE.

AVIS est par le présent donné que l'eau sera retirée du CANAL DE LACHINE, aussitôt que le temps le permettra, dans le courant du mois d'avril prochain, et n'y sera réintroduite qu'après que les réparations nécessaires auront été faites au dit Canal, ce qui sera le ou avant le premier mai prochain.

Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics. } 17 mars 1864. ff—28

AVIS

DES soumissions cachetées et adressées au soussigné seront reçues à ce Bureau, jusqu'au PREMIER JOUR DE MAI prochain, à MIDI, pour la confection et fourniture de DEUX CENT CINQUANTE DESSOUS DE POELES de fonte de première qualité.

Ils auront 4½ pieds de long, 26 pouces de large en dedans du rebord, 5/16 de pouce d'épaisseur, pèseront chacun environ 146 livres et seront faits suivant un modèle approuvé par ce département.

Ces dessous de poêles devront être livrés le ou avant le 1er SEPTEMBRE prochain, à nombre à peu près égal à chacune des COURS et PRISONS de district qui suivent, savoir: Ste.-Scholastique, Industrie, Sorel, Malbaie, Rimouski, Montmagny, Beauce, Arthabaska, Nelsonville, St.-Hyacinthe, St.-Johns, Beauharnois, Chicoutimi, Kamouraska, Québec et Montréal. Ils devront être approuvés par un officier de ce Département, et le paiement en sera fait à leur livraison.

Les soumissionnaires voudront bien mentionner dans une soumission séparée les prix auxquels ils fourniraient ces dessous de poêles, livrables à leur Fonderie.

Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics. } 17 mars 1862. ff—28

AVIS SPECIAUX

☞ CETTE question vitale qui implique la santé de milliers de personnes, est soumise à tous ceux qui souffrent de la dyspepsie, de la constipation, des maladies bilieuses, la débilité générale ou toute autre maladie qui origine dans l'estomac, le foie ou les intestins, voulez-vous persister à vous ruiner avec des purgatifs minéraux qui affaiblissent et détruisent le système interne, ou voulez-vous accepter une guérison prompte et permanente par le moyen des *pilules recouvertes en sucre de Bristol*, un cathartique végétal qui contrôle la maladie sans déprécier la force physique, qui opère sans causer aucune douleur, et qui éloigne la nécessité d'avoir recours à la purgation continuelle. Si vous désirez jouir des bienfaits d'un bon appétit, d'une digestion vigoureuse, d'un foie sain, et du calme mental qui résulte de cette réunion des conditions de la santé, ayez recours aux pilules de Bristol et vous obtiendrez infailliblement ce résultat. Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre, et se conservent sous tous les climats. Faites en l'expérience.

A vendre chez tous les pharmaciens.

J. F. HENRY ET CIE.,
Agents-Généraux pour le Canada,
303, Rue St.-Paul, Montréal.
Montréal, 22 mars. 418-dc-cf-h-28

☞ AVIS.—Revues périodiques, Magazines, Livres de Fantaisie, Nouvelles, Papeterie, Livres d'Ecole, Livres pour Enfants, Chansonniers, Almanachs, Estampilles, le *Courrier des Etats-Unis*, *LE PAYS* et tous les journaux français et anglais de Montréal et de New-York, à vendre au DEPOT de Journaux de DALTON, COIN DES RUES CRAIG ET ST.-LAURENT.

☞ Compagnie d'Assurance Provinciale du Canada.—Cette Compagnie étant toute canadienne, composée d'un corps nombreux et respectable d'Actionnaires, a un droit incontestable au patronage du public Canadien, et d'après l'extrait suivant du Rapport Annuel du Commerce pour le Haut-Canada, pour l'année 1860, on verra que cette Compagnie jouit d'une haute position dans l'estime du public:

"LA PROVINCIALE ne le cède à aucune autre sous le rapport de l'augmentation des affaires, de la bonne administration générale et de la force de sa position."

Les ASSURANCES CONTRE LE FEU sont au plus bas prix; on assure pareillement au taux le moins élevé les marchandises contre les dangers de la navigation intérieure.

BUREAU—Au coin des Rues St.-François-Xavier et St.-Sacrement.

T. W. GRIFFITH,
Agent Général
Pour Montréal et le Bas-Canada.
18 juillet. jno—74

☞ FEMMES! Femmes!! Femmes!!!—Ne manquez pas de lire l'annonce qui se trouve dans ce journal sous le titre de *Important pour les Femmes*. Le Dr. CHEESEMAN, de N.-York a consacré les 30 dernières années de sa pratique aux maladies des femmes. Ses pilules sont comme un charme. Elles sont sûres et garanties.
10 mars 23

☞ LE temps le prouvera.—Oui, c'est la meilleure épreuve. Ce qui ne semble pas clair, aujourd'hui, peut le paraître dans quelque temps. Nos certitudes et nos incertitudes seront décidées par le temps, qui ne manque jamais de nous apporter la fausseté ou la vérité sur ces matières. Depuis cinq années que le Vermont liniment est devant le public, et le jugement de ce dernier lui a toujours été favorable. Employez-le pour les maladies internes et externes. Il est garanti.

John F. Henry et Cie, propriétaires, 303, rue St.-Paul, Montréal, C. E.
10 mars. h—am—23.

☞ Teinture de Batchelor pour LES CHEVEUX, LA MEILLEURE QUI EXISTE.—La célèbre Teinture pour les cheveux, de WILLIAM A. BATCHELOR, produit une couleur que l'on ne peut distiner de la couleur naturelle. Elle est garantie ne devoir nuire en rien à la chevelure; elle remèdie aux inconvénients causés par l'usage de mauvaises Teintures et fortifie les cheveux pour la vie. L'emploi de cette teinture donne immédiatement à une chevelure grise, rouge ou roide, une magnifique couleur noire ou brune tout en les rendant soyeux.

☞ La véritable TEINTURE est en boite portant sur les faces la signature de "William A. Batchelor."

Manufacture: No. 81, rue Barclay, New-York, ci-devant 233, rue Broadway et 16, rue Bond.

A vendre chez JOHN F. HENRY & CIE., Montréal.

Montréal, 5 nov. 1863 na—112

☞ Le Grand Remède Anglais. —CÉLÈBRES PILULES DE SIR JAMES CLARKE, POUR LES FEMMES.—Cette médecine inappréciable ne faillit jamais de guérir toutes les douleurs dangereuses et incidentes à la constitution des femmes.

Elles modèrent tous les excès et fait disparaître toute obstruction, provenant de n'importe quelle cause, et on peut compter sur une guérison rapide.

AVIS.

Dans tous les cas d'affections nerveuses, douleurs de reins et dans les membres, lourdeur, épuisement, palpitation du cœur, abattement de l'esprit, hystériques, maux de tête, fleur blanches, et toutes les maladies occasionnées par un système en mauvais ordre, ces pilules guériront quand même tout autre moyen aurait failli.

Directions complètes sur chaque pamphlet qui enveloppe, lequel devrait être conservé.

Une bouteille contenant 50 pilules, et entourée de l'étampe du gouvernement britannique, sera envoyée *franco* pour $1 et six timbres de poste.

JOB MOSES, Rochester, N. Y., seul propriétaire.

NORTHRUP & LYMAN, Newcastle, C. E., Agents Généraux pour les Canadas.

A vendre à Montréal par J. M. Henry & Fils, Lymans, Savage & Cie., Carter, Kerry & Cie., au Medical Hall, Lamplough & Campbell, S. J. Lyman & Cie., et tous les pharmaciens.
27 mai 1863. aa—55

AVIS OFFICIELS.

DISTRICT DE MONTRÉAL. } UNE session de la COUR DU BANC de la REINE, ayant Juridiction Criminelle dans et pour le District de Montréal, sera tenue au PALAIS de JUSTICE, en la cité et district de Montréal.

Jeudi, le vingt-quatrième jour de Mars courant,

A DIX HEURES DE L'AVANT-MIDI.

En conséquence, je donne avis à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce District et à toutes autres personnes, qu'elles y soient présentes. Je donne aussi avis à tous Juges de Paix, Coronaires et Officiers de la Paix, pour le District susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec ous leurs records, indictements et autres documents, pour faire tout ce qui leur appartiendra ou à chacun d'eux de faire dans leurs capacités respectives.

T. BOUTHILLIER.
Shérif.

Bureau de Shérif, Montréal, 8 mars 1864. } jd—22

VENTES A L'ENCAN.

PAR SHAW ET FRÈRE.

Vente de meubles de ménage, poêles, tapis, lits et literie, bois de lit, sofas, bureaux, commodes, ameublements de salon, vaisselle plaquée.

LES soussignés vendront à leurs magasins, rue St.-François-Xavier, JEUDI, le 24 une collection considérable et magnifique de meubles de ménage, comprenant deux ameublements de salon en acajou et en noyer noir, sofas, couches, chaises, bureaux, commodes, etc. Il sera en même temps vendu, sans réserve, pour clore des consignations anglaises, un magnifique lot de vaisselle électro-plaquée, comprenant:

4 services à thé et à café, 7 douzaines de fourchettes, 9 douzaines de cuillères à table, 9 douzaines de cuillères à dessert, 7 douzaines de fourchettes à dessert, 6 douzaines de cuillères à thé, 2 douzaines de cuillères à sellière; 8 gobelets, 12 douzaines de couteaux et de fourchettes.

—AUSSI—

2 tapis Obison, 5 tapis-velours pour foyer, 2 couvertures brodées pour ottoman, 2 horloges à manteaux de cheminées, Huiliers en papier-maché, 50 verges de tapis ciré pour table, 6 chaises magnifiques, etc. Le tout pour être vendu sans réserve.

☞ Vente à DIX heures.
SHAW ET FRÈRE,
Encanteurs.
22 mars. 28

MEDECINES.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL
(en bouteilles d'une pinte.)

Le grand Purificateur du sang!

Particulièrement recommandé durant le printemps et l'été, lorsque le sang est épais, la circulation difficile et que les humeurs du corps deviennent malsaines par leurs secrétions dans la peau durant les mois d'hiver. Ce puissant dépuratif nettoie toutes les parties du système et devrait être pris tous les jours comme boisson diurétique par tous ceux qui sont malades ou qui veulent éloigner les maladies. C'est la seule véritable préparation pour la guérison permanente des cas les plus dangereux parmi les maladies suivantes:

Scrofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Impétigo, et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans parallèle pour les Rhumes, Enflure, Blanches, Névralgie, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'Appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, etc., etc.

On garantit que c'est la préparation la plus pure et la plus puissante, faite avec de la véritable Salsepareille du Honduras, et c'est la seule qui puisse guérir les maladies syphilitiques dans leurs formes les plus dangereuses.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et pour être en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

☞ DEVINS & BOLTON, près le Palais de Justice, Montréal, agents généraux pour le Canada. A vendre aussi en gros par John F. Henry et Cie., Montréal.

La Salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, S. Gardner, J. A. Harte, A. G. Davidson, H. R. Gray, à la pharmacie du Dr. Picault et par tous les droguistes du monde.
22 mars. H—AA—23

Le Parfum par Excellence!!!
(Extrait de fleurs fraîchement cueillies.)

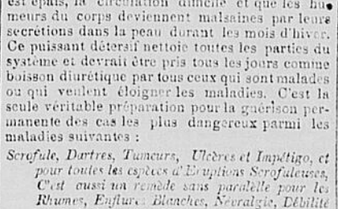

CELEBRE EAU DE FLORIDE
DE MURRAY & LANMAN

CE parfum exquis et préparé avec des fleurs tropicales fraîchement cueillies et d'une odeur suave. Son arôme est inépuisable; son effet sur la peau est des plus rafraîchissant; elle donne de la vigueur au corps et de l'élasticité à l'esprit principalement lorsqu'on en met un peu dans le bain. Elle apporte un soulagement immédiat dans les

Eblouissements, les Attaques Nerveuses, les Maux de Tête, la Débilité et les Attaques d'Hystérie.

Depuis 25 années ce parfum a toujours pris de l'ascendant avec l'élite de la *fashion* sur les autres parfums, aux Indes occidentales, à Cuba, au Mexique, dans l'Amérique Centrale et du Sud, et nous le recommandons avec confiance comme un article qui, pour la délicatesse de l'arôme n'a pas son égal. Cette eau fait aussi disparaître de la peau les

Gerçures, les Pustules, les Brulures du soleil, les Rousseurs et les Boutons.

C'est un parfum aussi délicieux que l'*Otto de rose*, et il donne au teint une fraîcheur et une transparence inagnifiques. Mélangé à l'eau il fait un dentifrice excellent, il donne aux dents une blancheur éclatante. Il fait disparaître aussi la douleur et la raideur de la peau après la barbification.

CONTREFAÇON.—Soyez bien sur vos gardes contre les contrefaçons: Voyez si les noms de Murray et Lanman sont sur la bouteille et sur les envelonnes qui portent une vignette de fantaisie.

☞ DEVINS et BOLTON, près le palais de justice, Montréal, agents généraux pour le Canada. A vendre aussi en gros par John F. Henry et Cie., Montréal.

Agents pour Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, A. G. Davidson, K. Campbell et Cie., J. Gardner, J. A. Harte, H. R. Gray, à la pharmacie du Dr. Picault et par tous les Droguistes du monde.
22 mars 1864. H—AA—28.

JAMBONS! Jambons! Jambons!

JAMBONS! Jambons! Jambons! FRAICHEMENT FUMES AU SUCRE, LANGUES fumées, BOEUF épicé, et Jambons épicés, chez

BRUNEAU, NADEAU ET CI

AVIS OFFICIELS.

BREVETS D'INVENTION

BUREAU DE L'AGRICULTURE ET DES STATISTIQUES.
DÉPARTEMENT DES PATENTES.
QUÉBEC, 19 février 1864.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général accorder des Brevets d'inventions, pour une période de quatorze ans, à compter de leurs dates, aux personnes suivantes, savoir :

William Chapman, du township de Nottawasaga, dans le comté de Simcoe, Menuisier : Une amélioration nouvelle et utile dans les roulettes pour meubles—Daté 1er juillet, 1863.

John Soper du village de Vienna, dans le comté d'Elgin, charpentier. Une ruche nouvelle et améliorée.—Daté 1er juillet, 1863.

William Inglis, de la cité de Montréal, Ingénieur mécanique. Une nouvelle chaudière à vapeur verticale améliorée.—Daté 2 juillet 1863.

Ives Wallingsford McGaffey, de la cité de Hamilton, dans le comté de Wentworth, mécanicien. Un régistre régulateur. — Daté 2 juillet, 1863.

James Elijah Henderson, de la ville de Port Dover, dans le comté de Norfolk, forgeron. Une voiture légère sous le nom de " Anderson's Gig." —Daté 2 juillet, 1863.

Geiston Sanford, de la cité de Québec, mécanicien. Autres améliorations nouvelles et utiles dans la machine pour broyer et nettoyer le chanvre, lin et autres plantes fibreuses semblables.—Daté 3 juillet, 1863.

George Waters Bell, de Stanstead, dans le comté de Stanstead, fermier. Une porte fermant d'elle-même, appelée " Bell's improved self-closing Gate fixtures."—Daté 2 juillet, 1863.

Edward Trenholm, de Trenholmville, dans le township de Kingsey, dans le comté de Drummond, fermier et meunier. Nouveau mécanisme améliorè pour charger et décharger les bâtiments chargés de fleur en quarts ou autre article contenu dans des quarts, huites, boites ou morceaux détachés, appelé ' Trenholm's Barrel loading machine.'—Daté 3 juillet, 1863.

Robert James Alison, de la cité de Montréal Tanneur et Corroyeur. Une machine améliorée pour moudre les écorces à tan.—Daté 3 juillet 1863.

Alexander Dunn, de la cité de Montréal, ferblantier. Un nouvelle appareil amélioré pour la meilleure ventilation des édifices publics, maisons, etc.—Daté 3 juillet, 1863.

Oren Kendall, du village de Coaticook, dans le comté de Stanstead, fabricant de moulins. " Une amélioration dans les turbines, appelée " O. Kendall's Improved Turbine."—Daté 3 juillet, 1863.

Alexander McDonald, de la cité de Montréal, charpentier et menuisier. Un nouvel appareil amélioré pour nisser les corps hors des bâtiments et les y descendre.—Daté 3 juillet, 1863.

Richard Benjamin Ragg, de la cité de Montréal, gentilhomme, et Thomas William Emery, de la même place, ferblantier. Un nouveau ventilateur amélioré, appelé ' Ragg and Emery's Ventilator.—Daté 7 juillet, 1863.

Samuel Morse, de la ville Milton, dans le comté de Halton, fondeur. Un moyen de faire mouvoir certaines parties d'une machine à battre et à séparer.—Daté 8 juillet, 1863.

Dalrymple Crawford, de la cité de Toronto, marchand. Améliorations dans les huiles et graisses.—Daté le 8 juillet, 1863.

Joseph Wray, de la cité de Montréal, entrepreneur de pompes funèbres. Un cercueil réfrigérant pour la conservation des cadavres.—Daté 13 juillet, 1863.

William Berry, de la cité de Montréal ingénieur et fabricant de machines à coudre. Un arrêt de mailles sans frottement pour les machines à coudre.—Daté 14 juillet, 1863.

William Duncan Stephenson, de la cité de Montréal, gentilhomme. Un nouveau battoir de barrate à tuyau et à piston atmosphérique.—Daté 17 juillet 1863.

Edward William Colley, de Ste.-Marie, dans le comté de Perth, ferblantier. Une machine pour mouler les dalles de gouttières et le métal.—Daté 28 juillet, 1863.

George F. Beebe, de Sophiasburg, dans le comté de Prince Edward, Artisan. Une machine pour arracher les souches.—Daté 28 juillet, 1863.

Francis Milo, de Kingston, dans le comté de Frontenac, peintre. Un transplantoir.—Daté 28 juillet, 1863.

James Chase, de Brooklin, dans le comté de Ontario, fabricant de mélodéons. Une machine pour enfoncer des tubes de drainage dans les champs.—Daté 31 juillet, 1863.

Levi V. Bowerman, de Hallowell, dans le comté de Prince Edward. Un caisson de charrette.—Daté 31 juillet 1863.

Marshall McKay, de la cité de Londres, menuisier. Une machine pour fendre les traverses.—Daté 31 juillet, 1863.

George Byron Brice, de Ingersoll, dans le comté de Oxford, forgeron. Un ressort pour les *sulkys* et les siéges appelé ' Brice's Sulky and Seat Springs.'—Daté 3 août, 1863.

Walter James Handscombe Rold, Artiste, et James Lovell, imprimeur et éditeur, tous deux de la cité de Toronto. Un procédé pour fabriquer du papier ou des tissus avec de l'Héliantfle ou fleur de Soleil.—Daté 3 août, 1863.

William Driscoll, de Merrickville, dans le comté de Greenville, charpentier. Une manivelle double pour barratter et une machine horizontale à percer.—Daté 6 août, 1863.

James Harlbat, du township de Reach, dans le comté de Ontario, cultivateur. Un hydromètre. —Daté 7 août, 1863.

George Henry Meakins, de Belleville, dans le comté de Hastings, mécanicien. Une machine à coudre améliorée.—Daté 12 août, 1863.

David Lister, de la cité de Toronto, dans le comté de York, ingénieur. Une nouvelle grille en forme de trémie pour les locomotives.—Daté 18 août, 1863.

William Henry Rodden, de la cité de Toronto dans le comté de York, gentilhomme. Une pelle à neige attachée à un traineau.—Daté 22 août, 1863.

William Renslow Bowen, du township de Haldimand, dans le comté de Northumberland, mécanicien. Une machine pour resserrer les bandes de roues.—Daté 22 août, 1863.

James Good, de la cité de Toronto, dans le comté de York, fondeur de fer. Un cendrier pour l'espèce de poele appelée ' Albanian Radiating Stove—Daté 25 août, 1863.

Jame Chase, de Brooklin, dans le comté de Ontario, fabricant de mélodéons. Un appareil de rouleaux à rideaux pour les fenêtres appelé ' Chase's magicicurtain fixture.'—Daté 25 août, 1863.

George Slater, ne Mountforest, dans le comté de Gray, charpentier. Un article appelé abat-vent a être posé aux portes du dehors—Daté 26 août, 1863.

Warren Faiman, du township de Pittsburgh dans le comté de Frontenac, cultivateur. Une cloture améliorée, appelée ' Faiman's Fence.'—Daté 31 août, 1863.

Edwin Roblin, du township de Sophiasburgh, dans le comté de Prince Edward, mécanicien. Un manche de faux amélioré. — Daté 26 août, 1863.

William Wagner, de la cité de Montréal, arpenteur provincial et architecte. Un nouveau fourneau amélioré pour cuire des briques, tuiles, etc.—Daté 11 septembre, 1863.

Kiva Tully, de la cité de Toronto, Architecte et Ingénieur Civil. Un propulseur à piston.—Daté 12 septembre, 1863.

Jehiel Churchill, Cultivateur, et Thomas Churchill, Instituteur, tous deux du townsqip de Pickering, dans le comté de Ontario. Une machine pour la fabrication de paniers.— Daté 22 septembre 1863.

Charles McDonald, du village de Embro, dans le township de West Zorra, dans le comte de Oxford, Cardeur et Drapier. Une amélioration à la machine double à carder.—Daté 26 septembre 1863.

Cyrus Dean, de la ville de St.-Catherines, dans le comté de Lincoln, Ingénieur. Une machine pour rendre plus parfaite la combustion dans les fournaises de locomotives.—Daté 28 septembre, 1863.

AVIS OFFICIELS.

Daniel Shepard, du village de Watertown, dans le comté de Wentworth, faiseur de douves. Machine à scier les douves de travers.—Daté 2 octobre 1863,

Arthur Shaw, écuier, représentant de Jonathan H. Havens, Membre du Clergé, tous deux du village de Queenston, dans le comté de Lincoln. Une nouvelle espagnolette pour les chassis. —Daté 5 octobre 1863.

Charles Newton Grandell, du township de Onondaga, dans le comté de Brant, Cultivateur, " Une cache améliorée, appelée ' Grande l's Patent movable Comb and miller catcher Beehive.' "—Daté 7 Octobre 1863.

John Fear, du village de Washington, dans le township de Blenheim, dans le comté de Oxford, Charron, " Une pompe à compensation, appelée The Balance Pump.' "—Daté 8 Octobre 1863.

Alpha Soper, du village de Otono, dans le township de Clarke, dans le comté de Durham, Marin, " Appareil pour relever les vaisseaux submergés, appelé ' Soper's portable sub-marine air tanks.' "—Date 15 Octobre 1863.

William Chambers, de la cité de London, dans le comte de Middlesex, Ingénieur, " Un cultivateur et semoir combinés."—Daté 15 Octobre 1863.

Thomas Milner, de la cité de Montréal, Ouvrier de machines à coudre. " Un appareil à poser des cordons nouveau et utile."—Daté 26 Octobre 1863.

Sylvester B. Jenks, de la cité de Sherbrooke, Mécanicien, " Machine nouvelle et améliorée pour battre les œufs."—Date 26 Octobre, 1863.

Adolphe Levêque, de la cite de Montreal, " Un sac sous-marin servant de flotteur."—Date 27 Octobre, 1863.

William Inglis, de la cité de Montréal, Ingénieur Mecanicien, " Amélioration à la chaudiere et à l'appareil de la soupape des machines à vapeur, appelé ' Inglis' improved Water tube Boiler.' "—Daté 27 Octobre 1863.

Charles François Painchaud, de la paroisse de Ste. Anne de Varennes, Medecin, " Rateau à cheval amélioré" Daté 27 Octobre 1863.

Marcel E. Lynburner, de la cité de Montréal, Argenteur, " Machine pour relever le bas des robes."—Daté 27 Octobre 1863.

Frederick H. Kurczyn, de la cité de Montréal, Gentilhomme, " Un nouveau ciment à l'epreuve de l'eau pour les allees, les couvertures, les planchers, les citernes et les fontaines —Daté 27 Octobre 1863.

Henry Wood, de Montréal, Ingénieur-Mécanicien, Dame Margaret Lidlon Kinmond du même lieu, veuve et exécutrice de feu Richard Haselden, en son vivant du même lieu, Ingénieur Civil, et George Henry Fourbinier, du village de Lyn, dans le Haut-Canada, Gentilhomme, " Un dessicateur nouveau et utile et autre appareil pour sécher le grain endommagé et pour la manufacture de la drèche."—Daté 27 Octobre 1863.

Robert Hight, de la ville de Cobourg, dans le comté de Northumberland, Marchand de fer, " Un essieu en fer amélioré, appelé ' Hight's patent iron axle tree.' "—Date 2 Novembre 1863.

John Vivian Jepson, de la cité de Montréal, Gentilhomme, " Un manomètre nouveau et amélioré pour indiquer la pression de la vapeur."—Date 5 novembre 1863.

William W. Kitchen, du township de Grimsby, dans le comte de Lincoln, Cultivateur, " Bacul double."—Daté 5 novembre 1863.

Samuel Smith, du village de Acton, dans le comté de Halton, Tonnelier, " Une machine améliorée pour joindre les douves de baril, appelé ' Smith's Stave jointer.' "—Daté 23 Novembre 1863.

Walter M. Lee, de Oshawa, dans le comté de Ontario, Charpentier, " Une ruche améliorée, appelée ' Lee's dividing Bee-Hive.' "—Date 23 Novembre 1863.

Thomas Bryan, junior, et Mark Ashman, tous deux du township de London, dans le comté de Middlesex, Fabricants de chaises et d'instruments d'agriculture, " Un javelier amelioré pour couper le grain, appelé ' The Economic Muley Cradle.' "—Date 25 Novembre 1863.

Cyrenus Chapin Roe, de la ville de Brantford, dans le comté de Brant, Machiniste, " Un Moteur à cheval, appelé ' Canadian Horse Power.' "—Daté 24 Novembre 1863.

Christopher Lockman, de la cité de Hamilton, dans le comté de Wentworth, Machiniste, " Un ajustage de machine à coudre pour plisser. "—Daté 24 Novembre 1863.

Walter Jex Sutton, du village de Oshawa, dans le comté de Ontario, Marchand, " Un piége à rat amélioré, appelé ' Sutton's Canadian Rat trap.' "—Daté 24 Novembre 1863.

Thomas Bateman, de la ville de Peterborough, dans le comté de Peterborough, " Une machine à scier le bois. "—Daté 24 Novembre 1863.

John Bell et David Bell, de la paroisse de St Nicholas, dans le comté de Levis, Surveillants de chemins de la Compagnie du Chemin de Fer du Grand-Tronc du Canada, " Une lisse reversible pour les croisements de chemin de fer."—Daté 26 Novembre 1863.

Robert Edwin Walker, de la ville de Stratford, dans le comté de Perth, Carossier, " Une machine appelée ' The folding Straw-Cartier.' " —Daté 28 Novembre 1863.

John Coleman, du village de Oshawa, dans le Comté de Ontario, Tourneur, " Une machine appelée ' A Nailing Gage.' "—Daté 28 Novembre 1863.

Richard Dover Chatterton, de la ville de Cobourg, dans le comte de Northumberland, Ecr, " Un appareil de sûreté pour accoupler les chars et autres voitures, appelé ' Chatterton's Safety Coupling for Carriages, Railway Cars, &c., ' "—Daté 29 Novembre 1863

James Ward, du towship de Bury, dans le comté de Compton, Cultivateur, " Une machine nouvelle et améliorée pour arracher le lin. " —Date 1er Decembre 1863.

Henry Cartier, de Roxton Falls, dans le comté de Shefford, Meublier, " Une ruche nouvelle et améliorée."—Daté 3 Décembre 1863.

Thomas Pringle, de la cite de Montréal, Fabricant de Moulins et Machiniste, " Un élévateur de grain mû par la marée."—Daté 3 Décembre 1863.

John McAulay Gallacher, de la cité de Montréal, Chimiste, " Un compost nouveau et utile pour fertiliser appelé ' Gallacher's fertilising compound.' "—Daté 3 Décembre 1863.

Hyatt Summers, du township de Thorold, dans le comté de Welland, Cultivateur, " Un Ratem amélioré appelé ' Summer's duplicate Horse Rake.' "—Daté 9 Decembre 1863.

Daniel Snider, du township de Vaughan, dans le comté de York Fabricant de Barattes, " Une barratte améliorée appelée, 'Snider's Lever handle and flap dash Churn.' "—Date 10 Décembre 1863.

James Henry Sampson, du Village de Belmont, dans le comté de Middlesex, Fabricant d'embauchoirs, " Un embaucho r amelioré appelé 'Sampson's Boot-Tree.' "—Daté 14 Decembre, 1863.

Aimé Nicholas Napoléon Aubin, de Beloeil, dans le comté de Vercheres, Ecuyer, " Un pain de sûreté pour les voitures d'hiver. "—Daté 16 Décembre 1863.

George Roger Prouse, de la cité de Montréal, Marchand, " Un radiateur à vapeur nouveau et amélioré "—Daté 19 Decembre 18 3.

Jonathan Hilton Havens, de la ville de Guelph, dans le comté de Wellington, Commis, " Un accouplement amélioré pour les chars de chemins de f.r. " Daté 22 Décembre 1863.

11 mars. c-a-s 44

MATT. JANNARD,

Nouvelle Manufacture Canadienne

DE

CERCUEILS,

COIN DE LA RUE CRAIG ET ST.-LAURENT,

MONTREAL

CERCUEILS EN METAL, ACAJOU, NOYER NOIR, PAIN ET BOIS BLANC.

PRIX MODERE.

Ordre reçu avec reconnaissance et exécuté avec promptitude.

☞ Seule Maison Canadienne-Française sur un aussi grand pied. Résidence au-dessus du magasin.

19 mars A—27

AVIS OFFICIELS.

TERRES MINÉRALES.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
QUÉBEC, 3 mars 1864.

RÈGLEMENTS concernant la vente des Terres Minérales approuvées par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil.

1. Les locations ne seront pas plus de quatre cents acres.

2. Les dimensions des locations dans les territoires non arpentés seront de quarante chaines de front sur cent chaines de profondeur, et bornées par des lignes courant vrai nord et sud, et est et ouest, ou aussi près de ces dimensions que la configuration de la localité le permettra.

3. Celui qui demandera une location dans un territoire non arpenté devra fournir un plan et une description d'icelle faits par un Arpenteur Provincial.

4. Le prix sera d'une piastre l'acre, payable lors de la vente.

5. Une taxe ou droit d'une piastre par tonneau sera chargé sur tous les minéraux extraits d'une location, payable lorsqu'ils seront emportés des mines.

Cette condition s'applique à toute terre minérale vendue depuis le 1er Avril, 1862, et est imposée au lieu du droit regulier de deux et demi par cent chargé sur les minéraux extraits de ces terres.

6. Dans les townships arpentés les lots qui offriront quelques indices de mines seront vendus aux conditions sus-mentionnées, mais pas moins d'une piastre l'acre dans aucun township, et au même prix que les autres terres dans le township, lorsqu'il est de plus d'une piastre l'acre.

7. Il ne sera vendu qu'une location de quatre cents acres à une même personne.

8. Les réglements sus-mentionnés ne s'appliquent pas aux mines d'or et d'argent.

9. Tous les réglements antérieurs incompatibles avec les présents sont abrogés.

WM. McDOUGALL,
Commissaire.

☞ Toutes locations de terres minérales sur les rives nord des lacs Huron et Supérieur et sur les îles adjacentes, qui étaient, le 15 Mars, 1861, sujettes à confiscation pour non-accomplissement des conditions de vente et de locations, et qui sont demeurées sujettes à confiscation jusqu'à ce jour, sont confisquées.

Les locataires et leurs ayants-cause, pourvu que les transports aient été faits avant cette date, pourront appliquer les paiements faits sur toute location, en sus et au-dessus du dépôt ou premier versement, à l'achat de ces locations ou de toute autre qui pourra être offerte en vente au temps de leur demande ; mais cette demande sera considérée comme un nouvel achat, sujette aux réglements en force, et devra être déposée au Département des Terres de la Couronne le ou avant le PREMIER jour de NOVEMBRE, A. D., 1864.

WM. McD.,
Com.

Montréal, 17 mars 1864. ff—26

Corporation de Montreal.

AUX

HOTELLIERS, AUBERGISTES,

ET

CABARETIERS.

AVIS.

Toutes personnes qui ont l'intention de s'adresser au CONSEIL-DE-VILLE pour en obtenir des

CERTIFICATS D'AUBERGE,

sont par le présent Avis notifiées qu'elles doivent envoyer, *sans faute*, leurs demandes en bonne forme, d'ICI au PREMIER jour d'AVRIL prochain, et que le Conseil ne s'occupera d'aucune demande envoyée après cette date;

Par ordre.

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
Montréal, 9 Fév. 1864. 10

FERRONNERIES ET POELES

LE nouveau Poèle de cuisine "CANADA" pour charbon et bois, original et patenté. Il a été coulé expressément pour le marché de Montréal. Un Poèle des plus économiques prenant la place des "STEWARD" "Imitation STEWARD" et "TRIUMPH"

Le "MORNING GLORY," quatre grandeurs.
"ALBANIAN," "NORTHERN LIGHT"
"RAILWAY COAL BURNER."

J'ai maintenant en mains un Fonds des meilleurs POÈLES DE CUISINE, Charbon ou Bois. POÈLES pour SALON. POÈLES pour PASSAGE.

ENSEIGNE DU MARTEAU,
COIN DES RUES ST. PAUL ET ST. GABRIEL.
G. LEPAGE.

6 fév 9

ROMANS HONNETES.

" NOUVEAUX VOLUMES. "

La MAISON MAUDITE, par C. Guenot..... in 12 rel. toile.
LUCIE suivie de TRÈCHE, par Marie Emery..... " "
LA FAMILLE MOLANDI, par de la Morre..... " "
MARGHERITA PURTERLA par Cantu..... " "
JANINE par Roux-Ferrand..... " "
L'ESPRIT DU CHATEAU DE XHÉNEMONT par Christian... " "
L'ESPRIT FRAPPEUR par Brownson..... " "
NOUVELLES HISTORIQUES de la Flandre par Borchgrave..... " "
LE MANUSCRIT DU VICAIRE par Tournefort..... " "
LES EMPOISONNEURS par Guenot..... " "
RAYMALDO ET SELIMA par Van Bleswliet..... " "

CHAQUE VOLUME 30 CENTS,
En vente à la Librairie de
J. B. ROLLAND ET FILS,
Rue St.-Vincent No. 8.

FOURNAISE "ALBANIAN"

ON vendra à bon marché, pour Argent comptant, une de ces Excellentes FOURNAISES. Elle n'a servi que durant une saison. S'adresser au bureau de ce journal.

19 oct 1863 ff—144

MORUE Fumée! Morue Fumée! Nous recevons tous les jours de la MORUE FRAICHEMENT FUMÉE. Aussi, HUITRES FRAICHES en barils, demi-barils et en canistes.

BRUNEAU, NADEAU ET CIE,
46, rues Notre-Dame et Bonsecours.
Montréal, 23 janvier 1864.

MEDECINES.

IMPORTANT TO FEMALES

Dr. CHEESEMAN

"PILLS"

Important pour les Femmes.

PILULES.

DU

DR. CHEESEMAN.

PROCLAMATION.

AUX FEMMES MARIÉES OU NON.

Le plus ancien Regulateur.

IL n'y a qu'un seul et véritable REMÈDE pour les *FILLES ou FEMMES* qui souffrent d'Irrégularités ou Obstructions de la Menstrue.

Ce remède a été reconnu depuis un grand nombre d'années. Ce sont les

Pilules du Dr Cheeseman pour la Femme

que les Femmes peuvent prendre pour secourir la suppression des Maladies périodiques, qui, si elles sont gardées suivant les besoins de la nature, leur garantiront le plus de santé et de forces ; et qui, si elles ne sont pas régulièrement expérimentées, produiront la douleur et la mort ; et c'est le premier de tous les Remèdes pour les Femmes, les

Pilules du Dr Cheeseman pour la Femme

CE BON VIEUX REMÈDE D'OR contre toutes les Obstructions, a été employé avec plaisir et avec profit pendant *vingt-cinq ans*, dans toutes les parties du monde civilisé. Son inventeur est un *VIEUX MÉDECIN TRÈS-EXPÉRIMENTÉ*, que tout le monde connait et estime, et en qui tout le monde a confiance. Ce n'est pas un pernicieux *arrangement*, mais un *REMÈDE SOUVERAIN.*

LES

Pilules du Dr Cheeseman pour la Femme

n'ont jamais failli, et des milliers de certificats constatant leur bon effet peuvent être trouvés dans toutes les parties du pays. Les propriétaires garantissent que

UNE BOITE

rétablira les fonctions naturelles mensuelles de toute *FEMME*, quelque soit sa condition et son âge. En un mot, les

Pilules du Dr. Cheeseman pour la Femme

qui ont été pendant un quart de siècle un remède populaire et sûr pour renouveler la Menstrue interrompue, sont tellement excellentes que les femmes en état de grossesse ne peuvent pas en faire usage parce qu'elles produiraient un *resultat fatal*. Mais elles ne peuvent faire aucun mal autrement.

LES

Pilules du Dr Cheeseman pour la Femme

sont la seule Médecine sur laquelle les *FEMMES MARIÉES* et *NON-MARIÉES* ont compté depuis plusieurs années et peuvent actuellement compter. *PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS !* Portez cette annonce à votre Droguiste, et dites-lui que vous voulez avoir la

Meilleur et la plus sure Medecine du monde pour les Femmes

laquelle est comprise dans les

Pilules du Dr Cheeseman pour la Femme.

Ces Pilules formant la meilleure Préparation qui ait jamais été inventée, avec un succès immédiat et persistant.

NE VOUS LAISSEZ PAS TROMPER !

Les Pilules du Dr. Cheeseman ont reçu et reçoivent encore aujourd'hui la sanction des médecins les plus éminents de l'Amérique.

☞ *DIRECTIONS EXPLICITES* avec chaque Boîte. Prix : *UN DOLLAR PAR BOITE.*

Les Pilules sont expédiées *par la Malle, promptement* sur l'envoi du prix, en fonds courant, aux Propriétaires.

En vente chez tous les Droguistes en général.

HUTCHINGS & HILLYER,
81, *Cedar Street, N.-Y,*
JOHN F. HENRY & CIE., Agents en Gros No. 304, rue St.-Paul, Montréal, C. E.

10 aa—cfps—23

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES

CHEVEUX

CERTIFICATS

LA présente est pour attester qu'il y a 18 mois je commençai à faire usage de l'AMBROISIE DE STERLING. Mes cheveux étaient courts, rares et tombaient rapidement. J'avais essayé unutilement plusieurs remèdes pour les cheveux, restaurateurs, etc. Peu de temps après avoir fait usage de l'Ambroisie, mes cheveux cessèrent de tombee et commencèrent à croitre avec une rapidité étonnante. Maintenant ma chevelure est épaisse, soyeuse et lustrée et a cinq pieds et quatre pouces de longueur ; lorsqu'elle est dénouée elle descend jusqu'à terre. Ce merveilleux résultat est attribué seulement à l'usage de l'AMBROISIE DE STERLING, attendu que depuis que j'en fais usage je n'ai mis rien autre chose sur ma tête.

MME LUCY BROWN,

Assermentée devant moi ce quinzième jour d'avril 1861.

H. N. PARKER, C.,
67, rue McDougal, Hôtel-de-Ville,
New-York.

AMBROISIE DE STERLING.

L'AMBROISIE DU DR. STERLING est un extrait stimulant et huileux de racines, d'écorces et d'herbes. Il guérira toutes les maladies du crâne, extirpant complètement la rogne, empêchant les cheveux de tomber ou de devenir prématurément gris, les faisant croitre épais et longs. Ce cosmétique diffère entièrement de toutes les autres préparations et est très sûr. Essayez-le.

Que toutes les jeunes personnes qui commencent à perdre leurs cheveux le sachent à temps, qu'elles conservent leur chevelure en faisant usage de l'Ambroisie. A ceux qui les ont déjà perdus nous offrons l'Ambroisie avec l'assurance qu'elle les rétablira dans leur première vigueur et beauté.

L'AMBROISIE DU DR. STERLING

fera croitre les cheveux de la manière la plus luxuriante. C'est un préventif sûr contre la calvitie ; elle empêche la chevelure de tomber ou de devenir prématurément grise. Elle rend les cheveux gris à leur couleur primitive, en guérissant les maladies du cuir chevelu.

L'AMBROISIE DE STERLING

est mise en boites contenant deux bouteilles. Prix $1.00.

DR. H. H. STERLING,
No. 493, Broadway, New-York.
16 mai, 1863. 50

APPAREIL A GAZ

A VENDRE, à bon marché pour ARGENT COMPTANT, un magnifique Appareil à Gaz, presque neuf, et comprenant Deux magnifiques Gazeliers, Un Harpe et Huit Branches de Goût et unies.

S'adresser au bureau de ce journal.

19 oct. 1863 114

MEDECINES.

CÉLÈBRES

REMEDES AMERICAINS

CONNUS SOUS LE NOM DE

PRÉPARATIONS PURES

DE

HELMBOLD

OU

EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD

Extrait de Salsepareille de Helmbold

LOTION DE ROSE DE HELMBOLD

EXTRAIT FLUIDE COMPOSE

DE

BUCHU

FORTEMENT CONCENTRÉ,

Véritable Préparation de Helmbold.

REMÈDE SPÉCIFIQUE ET RADICAL

Pour les Maladies de la Vessie et des Poumons, pour la Gravelle et l'Hydropisie.

Ce médicament fortifie les organes de la digestion et soulage toutes les douleurs venant de maladies telles que la Pierre, Retention, etc. Il est excellent pour

Les hommes, les femmes et les enfants.

EXTRAIT DE BUCHU

DE HELMBOLD

Pour les faiblesses provenant d'excès commis à un jeune âge et qui sont reconnues par les symptômes suivants :

Paresse	Mains brûlantes
Perte de mémoire	Difficultés à respirer
Faiblesse nerveuse	Insomnies
Faiblesse de la vue	Douleurs aux reins
Lassitude générale	Rougeur de la peau
Eruptions sur le visage	Sécheresse de la peau

CETTE MEDECINE

détruit invariablement ces symptômes ; mais s'ils ne sont pas combattus à temps, les conséquences de cette négligence se traduisent généralement par l'Impotence, l'Imbécilité et les attaques d'Epilepsie, qui sont souvent mortelles ; l'Aliénation mentale, et par cette maladie terrible,

LA CONSOMPTION.

Beaucoup de gens connaissent la cause de leur misère, mais peu l'avouent.

La mort des milliers de personnes qui périssent par la consomption est une preuve terrible de cette assertion.

Quand la constitution est affaiblie de cette manière, il faut avoir recours à un remède qui fortifie et qui donne une vigueur nouvelle au système ; et c'est cela qu'on obtient par l'*Extrait de Buchu de Helmbold.*

UN ESSAI CONVAINCRA LES PLUS INCRÉDULES.

FEMMES! FEMMES!!

Jeunes ou vieilles, célibataires, mariées ou qui ont l'intention de se marier.

Pour le plus grand nombre des affections dont souffre le sexe féminin, l'EXTRAIT DE BUCHU surpasse tout autre remède ; par exemple, dans le chlorose ou retention, l'irrégularité ou la suppression entière des évacuations habituelles, la stérilité et toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes, on ne pourra trouver un remède plus efficace.

MALADIES SECRÈTES

Ne vous servez plus de baume, de mercure ni de médecines répugnantes pour des maladies désagréables et dangereuses.

L'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD

guérit les maladies secrètes dans toutes leurs phases, à peu de frais, sans changement de régime et sans aucune incommodité.

Ce remède occasionne un fréquent besoin d'uriner, et par ce moyen détruit les obstructions et guérit les retrécissements de l'urètre qui causent de si grandes souffrances et que l'on voit si fréquemment dans ce genre de maladie.

Les milliers de personnes qui ont été les victimes des charlatans et qui ont payé des prix énormes pour être guéries en peu de temps, ont découvert qu'elles avaient été trompées. Avec l'aide des astringents les plus forts, le poison sèche dans le système, pour se montrer de nouveau plus tard, et souvent après le mariage.

SERVEZ-VOUS

DE

L'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD

Pour toutes les maladies et les affections des organes urinaires, le remède est effectif, quelle que soit la cause de la maladie et le point où elle soit arrivée.

Les maladies de ces organes demandent l'aide d'un dépuratif. L'Extrait de Buchu de Helmbold est le meilleur dépuratif connu. Ce médicament aura toujours l'effet désiré dans chaque affection pour laquelle il est recommandé.

SANG! SANG! SANG!

Extrait Fluide de Salsepareille composé

FORTEMENT CONCENTRÉ

DE HELMBOLD

SYPHILIS

Ceci est une affection du sang qui attaque les organes sexuels, l'intérieur du nez, des oreilles, de la gorge, etc., et apparait sous la forme d'ulcères. L'Extrait de Salsepareille de Helmbold purifie le sang et donne à la peau un teint frais et animé. Comme l'Extrait est préparé spécialement pour ce genre de maladie, ses qualités sont plus efficaces que celles de toute autre préparation de salsepareille.

LA LOTION DE ROSE

DE HELMBOLD.

Est une application excellente dans les maladies d'une nature syphilitique. Elle est recommandée comme injection dans les affections des organes urinaires venant d'excès. Des certificats du caractère le plus respectable accompagnent toujours les préparations.

CERTIFICATS DE CURES

en notre possession depuis huit à vingt ans et signés de noms célèbres dans les annales de la science.

Pour les vertus médicales du

BUCHU

voyez le Dispensaire des Etats-Unis : les ouvrages importants du professeur Dewees sur la pratique de la médecine ; les remarques du célèbre docteur Physick, de Philadelphie. Voyez également les remarques du docteur Ephrim McDowell, médecin renommé et membre du collége royal des chirurgiens, Irlande, publiée dans les Transactions du "King and Queen Journal," voyez la "Medico-Chirurgical Review," publiée par Benjamin Traquers, membre du collége royal des chirurgiens. Voyez enfin la plupart des derniers ouvrages importants sur la médecine en général.

EXTRAIT DE BUCHU.— $1 par bonteille, ou six pour $5.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.— $1 par bouteille, ou six pour $5.

LOTION DES ROSES.— 50 cents par bouteille, ou six pour $2.50.

Une demi douzaine de chaque pour $12 suffira pour guérir les cas les plus obstinés, si les prescriptions sont suivies à la lettre.

Tous les médicaments, enveloppés et protégés contre toute espèce d'indiscrétion, sont délivrés avec le plus grand soin aux adresses indiquées par les clients.

MEDECINES.

AFFIDAVIT.

Comparu en personne devant moi, Alderman de la ville de Philadelphie, H. T. Helmbold, lequel a déclaré sous serment que ses préparations ne contiennent ni narcotiques, ni mercure, ni aucune autre drogue pouvant porter atteinte à la santé, mais qu'elles sont seulement composées de matières végétales.

H. T. HELMBOLD,

Attesté et signé devant moi, aujourd'hui, le 23 novembre 1854.

WM. P. HIBBARD, Alderman,
9th. street, Philadelphie.

Pour information d'une nature particulière, s'adresser à

WM. T. HELMBOLD, Chimist,
Dépôt, 104, South 10 street.
Below Chesnut, Phila.

MÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS ET DES MARCHANDS SANS PRINCIPES

qui cherchent à écouler leurs "propres articles" et ceux "des autres," grâce à la réputation obtenue par les véritables préparations de Helmbold.

Véritable Extrait de Buchu de Helmbold.
" " de Salsepareille "
" Lotion de Roses "

Ayez soin de demander "Helmbold's Preparation." N'en prenez pas d'autre. Vendues par tous les Pharmaciens.

Pour éviter toute fourberie et tout danger, gardez cette annonce et envoyez au Dépôt à Philadelphie.

Montréal, 10 mars 1864. H—AA—23

ONGUENT ALLEMAND DE TANNER

Rendez hommage à qui le mérite.

L'Onguent Allemand de Tanner est un article qui a été pendant longtemps éprouvé dans le Sud de l'Amérique et les Etats-Unis, et est recommandé par plusieurs médecins dans leur pratique pour guérir les brûlures, les rhumatismes, les maux d'yeux, le mal de tête, etc. On en jugera par les témoignages suivants :

(TÉMOIGNAGE D'UN MINISTRE.)

DR. TANNER,

Cher monsieur, — J'ai fait usage de votre Onguent Allemand dans ma famille pendant plusieurs années et je considère que c'est un bon article pour le mal d'yeux. Je fus moi-même affligé de cette maladie au point d'être forcé d'abandonner tout travail, mais après un usage de quelques jours, mes yeux devinrent plus forts et guérirent. Je puis maintenant lire l'imprimé aussi bien que tout autre.

RÉV. HENRY W. BIDEL.

Cold Water, Michigan,
14 septembre 1863.

REMARQUES.

Si une personne se rompt un membre, elle ne peut s'attendre à être guérie par aucun onguent ; mais pour une famille cet onguent est supérieur à tout autre sur le marché. Le Dr. Tanner, l'inventeur, qui est un ancien médecin, s'est servi de cet onguent dans sa pratique pendant plus de 40 ans. Aujourd'hui, il s'en vend des millions de boîtes chaque année. L'onguent ne contient aucun ingrédient nuisible.

DR. TANNER,

Cher monsieur, — Dans l'été de 1862, je fus tourmenté par un rhumatisme. Je fus forcé de me servir de deux béquilles. Je fis usage de l'Onguent Allemand du Dr. Tanner pendant environ deux semaines et je commençai à sentir du mieux. Je suis maintenant capable de marcher sans le secours d'une canne et je me considère comme guéri. Je puis le recommander comme un bon remède pour le rhumatisme.

RÉV. GEORGE VERPLANK.

Scaneatelas, N. Y.,
21 juillet 1863.

DR. TANNER,

Cher monsieur, — Votre lettre du 2 du présent est reçue ; elle me demande si j'ai été guéri des piles par votre onguent. Quand vous me l'avez recommandé d'abord pour les piles, j'y avais peu de confance. J'en ai fait usage pendant deux semaines. Je suis maintenant parfaitement bien. J'étais si malade alors, que j'étais forcé de garder le lit.

HON. EZRA COON.

Branch County, Michigan,
3 octobre 1864.

DR. TANNER,

Cher monsieur, — Je me suis servi de votre Onguent Allemand pour le mal de tête et je pense que c'est le meilleur remède dont je puisse faire usage.

Mad. MARIA HAIGHT.

Canaan, N. Y.,
12 nov. 1863.

DR. TANNER,

Cher monsieur, — J'ai fait usage de votre Onguent Allemand pour des engelures, et je pense que c'est le meilleur remède q